

**ANNEXE 3. ADAPTATIONS OU REPONSES APPORTEES AUX AVIS/RECLAMATIONS SUR LE PROJET DE PROGRAMME
DU CONTRAT DE RENOVATION URBAINE 7 « AUTOUR DE LA GARE DU MIDI »**

En général

Remarques émises	Motivations	Modifications
A propos de l'approche d'ensemble		
Considérant que la majorité des participants à l'enquête publique expriment leur soutien à ce projet de rénovation urbaine.	Nihil	Nihil
Formes urbaines /densité / logements		
Considérant qu'un habitant estime qu'il faut abandonner le projet de futur siège de la SNCB qui ne répond pas au constat d'une trop grande part de bureaux dans le quartier et d'une trop forte densité et minéralisation.	Le permis d'urbanisme du projet a déjà été octroyé et suite au recours introduit par la commune de Saint-Gilles, le Gouvernement s'est prononcé en faveur du projet. Hors champ opérationnel réglementaire des CRU.	Nihil
Considérant que plusieurs habitants demandent d'arrêter de compacter ce quartier densément construit et de préserver les espaces ouverts existants.	Le projet de programme du CRU ne prévoit pas de densification du périmètre à l'exception de la reconstruction de l'angle boulevard du Midi correspondant à 518 m ² . Il vise au contraire à offrir plus d'espaces ouverts qualitatifs et végétalisés.	Nihil
Considérant que le BRAL s'étonne de voir certains projets inclus dans la programmation du CRU alors qu'ils étaient préfigurés par le PAD « mis au frigo », comme par exemple le projet Jamar.	Le projet de programme du CRU s'est en effet basé sur les grandes lignes du projet de PAD pour éviter de déconstruire une vision en cours. Cependant, lors de l'élaboration du CRU, les aspects opérationnels ont pu faire évoluer certains aspects imaginés dans le PAD 1 ^{ère} lecture. Pour finir, le Gouvernement a décidé de ne pas poursuivre le projet Jamar. Le projet sera supprimé des cartes et du contenu du programme du CRU.	Supprimer le projet Jamar des cartes et du contenu du programme du CRU.
Considérant que plusieurs habitants demandent d'avoir une approche à l'échelle humaine dans les projets de construction, d'arrêter les projets de tours de 60m qui bouche les perspectives urbaines depuis Anderlecht et relève	Le programme du CRU ne prévoit pas la construction de bâtiment haut. Cette remarque concerne le PAD.	Nihil

<p>que les hauteurs moyennes sont trop élevées par rapport au moyenne du quartier.</p>		
<p>Considérant que plusieurs habitants rappellent le contexte historique de la gare du Midi, devenue à peu près 'invisible' dans la ville, son recul vers le sud et l'absence d'architecture symbolique ont contribué à créer une rupture majeure avec le centre-ville et la petite ceinture.</p> <p>Considérant que plusieurs habitants estiment que cela a créé des espaces déchetés que rien n'anime (sauf le marché).</p>	Nihil	Nihil
<p>Considérant que ces habitants suggèrent que le bâti restructure les espaces autour du 'sifflet' des voies ferroviaires, comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un socle accueillant des fonctions publiques au contact direct de l'espace public ; - des structures de hauteur moyenne le long des rues, en cohérence avec le bâti historique existant de l'autre côté ; - des étages destinés à des occupations diverses (bureaux partagés, logements, hôtels, salles de sport, ...) ; - une architecture 'd'appel' pourrait être définie de part et d'autre du pont du chemin de fer aux abords immédiats de la petite ceinture, pour signifier la présence voisine de la gare, à la fois depuis l'hyper-centre (av. Stalingrad et bd. Lemonnier) et pour les usagers en mouvement le long de la petite ceinture. <p>Considérant que ces habitants reconnaissent que cette idée ne pourrait pas être réalisée dans le cadre du CRU mais dans les lignes directrices du PAD à venir.</p>	<p>Cette proposition n'est pas finançable dans le cadre du CRU et pourra être analysée dans le cadre de l'actualisation du PAD. Le budget total pour cette opération dépasserait largement les 22 millions disponibles dans un CRU pour l'ensemble des opérations et actions dudit périmètre du CRU. Cette opération dépasse donc largement le cadre programmatique et budgétaire d'un CRU.</p> <p>Par ailleurs le CRU doit être réalisé dans les délais définis par l'ordonnance de la revitalisation, à savoir 7 ans et demi pour finir les travaux. Or, un projet d'une telle ampleur et avec l'expérience des autres projets impliquant les acteurs de la SNCB et Infrabel, les délais sont beaucoup plus longs.</p>	Nihil
<p>Equipements</p>		
<p>Considérant qu'un habitant trouve que les projets d'équipement manquent de propositions sur les thématiques : soins, culturels et éducatifs.</p>	<p>En effet, le diagnostic met en évidence le manque d'équipement de différentes natures. Cependant, les surfaces disponibles, les moyens CRU et les opportunités foncières de configuration parfois atypiques (quadrilatères) avec les nuisances sonores et vibratoires et le manque de lumière naturelle ont considérablement réduit les types d'équipement envisageables.</p>	Nihil

	Néanmoins, le projet de programme du CRU 7 prévoit un équipement “soins” (opération 1C4 Pôle soins du petit quadrilatère).	
Considérant qu’un habitant demande d’étendre le périmètre de préemption sur le territoire des communes de Saint-Gilles et Anderlecht pour y inclure les terrains de la SNCB qui pourraient pallier le manque d’équipements divers sur ces terrains (sports, garderies, toilettes publiques, soins de santé, etc.), au lieu de compacter davantage le quartier, avec par exemple le projet Jamar.	Le périmètre de préemption a déjà été adopté et ne pourra pas être modifié. Par ailleurs, les terrains de la SNCB ne sont pas préemptable par la Région. En effet, la loi spéciale de 1980 telle que modifiée exclue de principe la possibilité de préempter « les biens du domaine public ou privé fédéral », Le CRU ne peut aller au-dessus d’une loi fédérale. Et pour finir, le Gouvernement a décidé de ne pas poursuivre le projet Jamar.	Supprimer le projet Jamar des cartes et du contenu du programme du CRU.
Considérant qu’un habitant suggère d’intégrer des toilettes publiques sur tout le périmètre et pas uniquement le pôle quadrilatère.	Des toilettes publiques pourront être prévues également ailleurs, comme par exemple au niveau du parc. Cependant, il est très difficile de multiplier les infrastructures de soin dans le quartier car la gestion de celles-ci serait difficile à mettre en place. Le parlement bruxellois ayant voté en 2021 une résolution sur “un meilleur accès à des toilettes publiques en RBC”, la question sera prise en considération.	Ajouter la mention “analyser la possibilité d’intégrer des toilettes publiques et urinoirs” dans la rubrique “objectif” des fiches : - 1.1 esplanade de l’Europe - 3.1 parc des 2 gares
Considérant qu’IEB regrette que le CRU ne prévoit aucun projet de crèche bien que le quartier soit en nette carence.	En effet, le quartier est en carence. La réglementation CRU permet de financer des opérations immobilières de type infrastructures de proximité pour autant qu’elles soient « à portée régionale ». Cependant, les surfaces disponibles, les moyens CRU et les opportunités foncières de configuration parfois atypiques (quadrilatères) avec les nuisances sonores, vibratoires et le	Nihil

	<p>manque de lumière naturelle ont considérablement réduit les types d'équipement envisageables.</p> <p>Par ailleurs, une crèche est prévue sur le territoire de la Commune de Saint-Gilles dans le cadre du CQD Midi.</p>	
<p>Considérant qu'IEB regrette que le CRU ne prévoit aucune école malgré un quartier présentant un déficit de 3000 places.</p>	<p>Hors champ opérationnel réglementaire des CRU. L'outil CRU n'est pas en mesure de financer cette compétence communautaire.</p>	Nihil
<p>Considérant qu'IEB estime important de prévoir au minimum une zone de jeu pour enfants dans le parc de la Senne vu la carence importante de jeu dans le quartier.</p>	<p>La possibilité d'implanter un espace récréatif est prévue dans la fiche 3.8A scénario 1 : Dépollution et aménagements de la connexion du parc vers la rue des Deux Gares (partie Est).</p> <p>Par ailleurs, une opération transversale 5.4 visant le renforcement du maillage jeux sur le périmètre est prévue est financée par le CRU.</p>	Nihil
Activités productives / économie		
<p>Considérant qu'un habitant suggère de développer un petit marché circuit court sur le Boulevard de la Révision.</p>	<p>Le boulevard de la Révision est en dehors du périmètre du CRU et n'est donc pas finançable par celui-ci.</p>	Nihil
<p>Considérant que le BRAL s'inquiète de l'éventuelle privatisation de l'espace public qui serait induite par la réactivation des façades des quadrilatères. Considérant que le BRAL précise que les terrasses des éventuels commerces ne doivent pas entrer en concurrence avec le marché du Midi.</p>	<p>Cette remarque concerne davantage le développement du projet et sera prise en compte durant la phase d'exécution. Par ailleurs, le CRU prévoit davantage l'implantation d'équipements dans les quadrilatères. Les commerces ou Horeca seront accessoires à ceux-ci et auront pour objectif d'activer les façades.</p>	Nihil
<p>Considérant que plusieurs habitants trouvent que les espaces commerciaux de la gare devraient être structurés de façon à être ouvert sur les espaces publics attenants, spécifiquement sur la place Horta et rue Couverte.</p>	<p>Le constat est partagé. Malheureusement, à ce stade, les moyens du CRU et la maîtrise foncière ne permettent pas de pouvoir agir dessus directement. Cependant, le réaménagement de la rue Couverte devrait avoir un impact positif sur la</p>	Nihil

	réorientation des commerces vers l'extérieur. Par ailleurs, cette problématique sera retravaillée en concertation avec la SNCB durant l'actualisation du PAD Midi.	
Considérant que Bruxelles Environnement regrette que le programme du CRU7 n'encourage pas plus explicitement des projets en lien avec l'économie circulaire et locale. Par exemple, au niveau des futurs chantiers du CRU, pourquoi ne pas prévoir une gestion mutualisée des matériaux de démolition/déconstruction des différents chantiers et favoriser la possibilité d'échange de matériaux, via la mise à disposition d'un lieu de stockage notamment (cf. recommandations RIE).	Cette remarque concerne davantage le développement du projet et sera prise en compte durant la phase d'exécution. Par ailleurs, une recommandation est déjà insérée dans la plupart des fiches projets dans le rubrique "principales conclusions du RIE" quant à " : Favoriser la réutilisation / revalorisation des matériaux qui seront enlevés" notamment pour les fiches liées à l'espace public. Et à défaut, il est indiqué qu'il faut privilégier les matériaux locaux, durables et écologiques et récupérer des matériaux/mobiliers pour l'aménagement.	Nihil
Mobilité & espaces publics		
Considérant que plusieurs habitants sont favorables à la réduction de l'emprise de la voiture au profit d'autres formes de mobilité et de revalorisation de l'espace public qui renforce les liens entre la gare et les quartiers alentour.	Nihil	Nihil
Considérant que plusieurs habitants ainsi que le BRAL demandent de mettre en place des pistes cyclables séparées et bien conçues pour éviter une situation semblable à celle du piétonnier. Cette circulation doit être possible tous les jours également le dimanche, jour de marché. Considérant qu'un habitant demande de veiller à la cohérence, à l'esthétique et la lisibilité des pistes cyclables à travers les différents lieux et phases de réalisation.	Cette remarque concerne la phase d'exécution de cette opération.	Ajouter dans les conditions de réussite que la cohabitation des différents modes de mobilité douce devra être étudiée.
Considérant qu'un habitant signale que pour l'instant c'est très dangereux de circuler dans le quartier en tant qu'usagers faibles.	L'ensemble des projets de réaménagement des espaces publics visent notamment à sécuriser et offrir plus d'espace aux modes actifs.	Nihil
Considérant qu'un autre habitant signale que se déplacer en véhicule dans le quartier est un véritable enfer pour les riverains et provoque également des débordements (parking sauvage dans les zones piétonnes...).	Le quartier de la gare du Midi est particulièrement bien desservi en transport en commun.	Nihil

<p>Considérant que ce même habitant demande que l'on arrête de mettre en œuvre le plan GoodMove et que l'on commence par mieux desservir les espaces publics en transports en commun aux prix abordables, aux lignes cohérentes, propres, sécurisants... et demande de faire les choses dans l'ordre.</p>	<p>Les études de mobilité s'assureront de respecter les ambitions régionales pour la circulation des voitures, sachant que le principe STOP et les priorités élaborées avec un processus participatif dans le cadre du CRU 7 privilégient la circulation fluide pour les modes actifs.</p>	
<p>Considérant que plusieurs habitants demandent qu'on légifère davantage sur les trottinettes, vélos partagés qui traînent et rendent certains trottoirs impraticables et insécures pour les piétons.</p>	<p>Hors champ opérationnel réglementaire des CRU. Par ailleurs, Bruxelles Mobilité est en train de travailler sur une réglementation qui légifèrera sur cette thématique.</p>	Nihil
<p>Considérant qu'un habitant propose de redynamiser l'esplanade de l'Europe et la place Victor Horta AVANT toute intervention à la rue de France : occupation des quadrilatères (Basic Fit, skate park, escalade, commerces, ...).</p>	<p>Le CRU doit être réalisé les travaux dans les délais définis par l'ordonnance de la revitalisation, à savoir 7 ans et demi. Les différents projets devront donc être lancés en parallèle.</p>	Nihil
<p>Considérant qu'un habitant s'indigne devant le passage des bus De Lijn rue Bara/Eloy. Considérant que plusieurs habitants demandent que les bus (internationaux) ne circulent plus dans les petites rues Cureghem et suggèrent de passer par la rue des 2 gares (où il y a une bande de bus nouvellement créée) puis directement sur rue de France pour réduire la pression automobile. Considérant qu'un habitant suggère de déplacer ces autocars à la station CERIA pourvu d'un métro, d'un grand parking public à proximité du ring vers Paris et Charleroi. Considérant que le BRAL suggère de mener une réflexion globale sur l'avenir des bus dans le quartier dans le cadre du CRU.</p>	<p>Hors champ opérationnel réglementaire des CRU et concerne davantage le plan de mobilité qui sera réévalué dans le cadre de l'actualisation du PAD.</p>	Nihil
<p>Considérant qu'un habitant demande de prévoir un parking à vélos plus grand et sécurisé sous les voûtes en lien avec le train.</p>	<p>Un grand parking vélo est prévu dans la fiche-projet liée au grand quadrilatère en lien avec le projet de hub de bus (projet à initier).</p>	Nihil
<p>Considérant qu'une habitante souhaiterait profiter de l'espace public en toute sécurité en proposant des commerces et équipements plus inclusifs.</p>	<p>L'aspect inclusif est très important à prendre en compte dans la programmation du CRU.</p>	Ajouter une recommandation relative à l'attention portée à l'inclusivité des espaces publics.

<p>Considérant que le BRAL se demande si les remarques formulées lors de l'enquête publique du PAD Midi ont été prises en compte lors de la rédaction du programme du CRU si celui-ci se base sur l'étude de mobilité du PAD.</p>	<p>Le bureau d'étude a pris connaissance des remarques de l'EP du PAD Midi et en a tenu compte dans la mesure du possible. Néanmoins, le PAD Midi n'est pas encore approuvé officiellement et ne peut pas d'emblée servir de base planologique au programme opérationnel du CRU 7.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que le BRAL se demande comment les nouvelles mailles apaisées, application locale du Plan Régional de Mobilité Good Move, sont-elles intégrées aux réaménagements prévus par le CRU.</p>	<p>Cette remarque concerne la phase d'exécution de cette opération. Les projets de réaménagement de l'espace public autour de la gare s'intègrent dans le concept des mailles apaisées du PRM.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que le BRAL et la commune d'Anderlecht se demandent également quelle est la réflexion long terme pour le réaménagement de Fonsny car ils considèrent important d'avoir une cohérence entre ce qui est offert des deux côtés de la gare.</p>	<p>Cette remarque sort du cadre d'éligibilité de l'ORU et concerne davantage le plan de mobilité qui sera réévalué dans le cadre de l'actualisation du PAD.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que le BRAL espère que le budget prévu pour étudier le réaménagement des quadrilatères sera suffisant pour analyser d'autres alternatives, hors quadrilatères, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement des bus 49, 50, 234 en lien avec plan de mobilité locaux pour comprendre les voiries pouvant accueillir des terminus ? - Quel avenir pour le pôle De Lijn avenue Paul-Henri Spaak ? - Les bus européens et le bus vers l'aéroport de Bruxelles Charleroi Sud resteront-ils rue de France ? 	<p>Ces propositions sortent du cadre d'éligibilité de l'ORU et concerne davantage le plan de mobilité qui sera réévalué dans le cadre de l'actualisation du PAD.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que plusieurs habitants signalent que le boulevard Jamar est un des principaux axes de pénétration automobile vers la petite ceinture provenant du ring qui peut entraîner des embouteillages quotidiens à cet endroit et qu'un habitant estime donc exclu de fermer le boulevard Jamar à la circulation automobile durant le marché qui impacte trop le quartier.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'un habitant pense qu'il est important d'avoir des espaces dédiés à l'apprentissage du vélo si l'on veut que la population se mette de plus en plus au vélo au vue des enjeux actuels de mobilité.</p>	<p>L'ensemble des projets de réaménagement des espaces publics visent à sécuriser et offrir plus d'espace aux modes actifs dont les vélos</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que plusieurs habitants regrettent le manque de prise en compte des lignes de tram dans le CRU.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Ajouter la mention des lignes de tram dans les opérations espaces</p>

		publics (Esplanade de l'Europe, rue Couverte, place de la Constitution, rue de l'Argonne, Boulevard du Midi/Poincaré).
<p>Considérant que plusieurs habitants trouvent que le déplacement des voies av. Fonsny le long de la gare paraît intéressante, pour autant que la traversée piétonne soit sécurisée.</p> <p>Considérant que plusieurs habitants ne comprennent pas le maintien de l'infrastructure souterraine existante entre la rue Couverte et le bd. du Midi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le tracé du T81 est un non-sens engendrant des coûts et perte de temps ; - Le tracé du T82 n'est pas très rationnel et l'arrêt en trémie (Lemonnier) est peu attractif ; - Le T51 pourrait occuper une infrastructure inutilisée (voies rue d'Argonne); <p>Deux complexes de voies continueront ainsi à 'couper' les liens pédestres nord-sud (gare – centre-ville), rues Couverte et d'Argonne.</p> <p>Considérant que ces même habitants suggèrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - T81 av. Fonsny – rue Couverte – av. P-H. Spaak (partagée avec les bus et entièrement réservée aux TC), ou rue d'Argonne (tracé entièrement en surface), si l'arrêt devait être déplacé de la rue Couverte à l'av. Fonsny ; - T82 av. Fonsny – bd. du Midi (à retraiter en 'boulevard urbain'), avec nouvel arrêt, en surface, Lemonnier / Toots Tielemans, sous forme d'un tracé également entièrement en surface ; - Terminus T51 av. Fonsny (sous forme d'une voie centrale à 2 positions ?), entre les rues Couverte et d'Argonne ; <p>Considérant que ces habitants suggèrent de rendre à l'av. Fonsny un profil entre façades homogène, équivalent permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - supprimer deux trémies ainsi qu'un tunnel, devenus inutiles, et simplifier considérablement les voies de tram ; - Raccorder totalement le quadrilatère sud au volume commercial principal de la gare, favorisant des fonctions publiques fortes et l'amorce de cheminements pédestres vers le centre-ville ; - Remis en surface, les TC participeraient de nouveau pleinement à l'environnement urbain. 	<p>Hors champ opérationnel réglementaire des CRU et concerne davantage le plan de mobilité qui sera réévalué dans le cadre de l'actualisation du PAD.</p>	Nihil
<p>Considérant qu'un habitant trouve que la berme centrale entre le boulevard du Midi et le boulevard Poincaré pourrait être mieux aménagée avec</p>	<p>Le boulevard du Midi fait partie du projet de réaménagement suite au chantier Métro.</p>	Nihil

<p>davantage d'arbre et perméabilisation du sol mais aussi l'aménagement de terrains de sport et de jeux qui ne soit pas dépendante de l'installation de la foire du Midi.</p> <p>Considérant qu'un habitant estime que la foire du Midi génère de plus en plus de nuisances et d'incompatibilité avec le quartier. Le déménagement de la foire du Midi pourrait se faire par exemple sur le boulevard du Centenaire au pied de l'Atomium.</p>	<p>Le réaménagement de la berme centrale du boulevard Poincaré fait l'objet d'un projet dans le cadre du CRU 5 Heyvaert - Poincaré.</p>	
<p>Considérant que plusieurs habitants estiment qu'il est important d'une part de proposer des alternatives à la voiture personnelle et d'autre part améliorer la capacité et la fluidité de la circulation automobile sur les grands axes. Il faut davantage améliorer la cohabitation avec les modes doux plutôt que de supprimer la voiture.</p>	<p>Hors champ opérationnel réglementaire des CRU et concerne davantage le plan de mobilité qui sera réévalué dans le cadre de l'actualisation du PAD.</p>	Nihil
<p>Considérant qu'un habitant est en accord avec la réduction du stationnement en surface au profit d'espaces publics plus qualitatifs mais demande de prévoir en compensation un parking public en sous-sol pour éviter le stationnement sauvage et la pression automobile dans les quartiers environnants.</p>	<p>Hors champ opérationnel réglementaire des CRU. Par ailleurs, ce type d'opération est très onéreuse et ne rentre pas dans les priorités du CRU. Par ailleurs, il existe le parking Qpark sous la place Horta qui n'est pas utilisé à pleine capacité.</p>	Nihil
<p>Considérant qu'un habitant estime que les traversées piétonnes entre le boulevard Jamar et l'esplanade de l'Europe d'une part et l'avenue de Stalingrad et le boulevard Maurice Lemonnier d'autre part devraient être favorisées, sécurisées et rendues plus agréables sans toutefois trop bloquer la circulation automobile (prévoir un phasage de feux intelligent).</p>	<p>Cette remarque concerne la phase d'exécution de cette opération.</p> <p>Le projet de réaménagement de ces espaces suite au chantier Métro intégrera ces remarques.</p>	Nihil
<p>Considérant qu'un habitant souhaite une multiplication de bancs publics dans l'espace public, surtout dans le parc.</p> <p>Considérant que cet habitant trouve qu'il manque également du mobilier urbain comme des tables de pique-nique dans les espaces verts.</p>	<p>Cette remarque concerne davantage le développement du projet et sera prise en compte durant la phase d'exécution.</p>	Nihil
<p>Considérant que la SNCB soulève que les aménagements devront prendre en compte les constats et difficultés rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre du plan Good Move sur Anderlecht.</p>	Nihil	Nihil
<p>Considérant que la SNCB rappelle que les perturbations sont importantes et nuisent à un accès aisé à la gare. De plus, la signalétique ne permet pas de se repérer et de savoir quel est le meilleur chemin pour arriver à la gare.</p> <p>Considérant que la SNCB estime que le repérage intuitif des différentes composantes de l'intermodalité doit également être garanti, par exemple pour la gare des taxis à rendre visible dès les sorties de la gare.</p>	<p>Une partie de ces remarques concerne davantage le développement du projet et sera prise en compte durant la phase d'exécution.</p> <p>Par ailleurs, l'objectif n'est pas de refaire totalement les espaces publics mais bien de les</p>	<p>Ajouter la SNCB dans les partenaires des projets d'espaces publics (Esplanade de l'Europe, rue de l'Instruction, Bara et contre allée Blérot, rue de France).</p>

<p>Considérant que la SNCB demande qu'un groupe de travail incluant la SNCB se mette en place avant toute mise en œuvre d'aménagements définitifs en termes de mobilité dans le quartier.</p> <p>Considérant que la SNCB espère que de réelles ambitions qualitatives seront intégrées dans les aménagements définitifs des espaces publics car les espaces actuels sont en bon état et il serait injustifié de les refaire sans une réelle amélioration qualitative.</p>	<p>végétaliser au maximum et d'aménager des espaces pour les modes actifs.</p>	
<p>Considérant que la commune d'Anderlecht suggère de veiller à la création d'un système de gestion des zones de livraison à l'échelle du quartier. En effet, le quartier Midi est appelé à accueillir plusieurs nouveaux commerces.</p>	<p>Cette remarque sort du cadre d'éligibilité de l'ORU et concerne davantage le plan de mobilité qui sera réévalué dans le cadre de l'actualisation du PAD.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que la commune d'Anderlecht soulève une erreur dans le chapitre thématique Mobilité: page 100: carte plus à jour: le micro-projet Bara et Deux Gares a modifié les sens de circulation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bara est à double sens. - La rue Charles Parenté est également à sens unique (déjà le cas avant le micro-projet de BM). - La rue de France est à sens unique exceptée bus-taxi-vélo sur le tronçon côté Gare. 	<p>Nihil</p>	<p>Corriger les erreurs page 100</p>
<p>Considérant que Bruxelles Environnement suggère que le CRU favorise les connexions et suture les fractures urbaines en prévoyant l'aménagement de nouveaux espaces publics pour les modes actifs, emplacements pour vélos et voitures partagés, etc. et ainsi favoriser une diminution des emplacements pour le stationnement en voirie et tirer pleinement parti de sa situation stratégique.</p>	<p>Les projets d'espaces publics visent à offrir plus d'espace aux mobilités actives notamment sur les fractures urbaines, la succession des espaces traités et des nœuds/carrefours pris en charge en atteste. Ces opérations seront portées dans le respect des politiques régionales comme la diminution du stationnement en voirie.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que Bruxelles Environnement soutient l'ambition d'améliorer la place et la qualité de la mobilité active au sein du périmètre.</p> <p>Considérant que Bruxelles Environnement observe cependant que les opérations d'espaces publics visent en partie des voiries encore fortement contraintes par le trafic automobile.</p> <p>Considérant que Bruxelles Environnement trouve que les connexions avec les zones situées en dehors du périmètre sont faibles.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Nihil</p>

<p>Considérant que Bruxelles Environnement signale également que le programme prête peu d'attention à la façon dont les pistes cyclables existantes se croisent (par exemple ICR A et 9, RER). De même et de manière générale, les questions liées à l'intermodalité (passage d'un mode de transport à l'autre) sont finalement assez peu abordées pour un hub de mobilité unique à l'échelle de la Région.</p>	<p>Hors champ opérationnel réglementaire des CRU et concerne davantage le plan de mobilité qui sera réévalué dans le cadre de l'actualisation du PAD. Le programme du CRU réétudiera néanmoins la proposition d'un tracé pour une piste cyclable marquée et cohérente depuis l'îlot des Deux Gares jusqu'au boulevard du Midi qui intègre les connexions transversales et pistes existantes. Par ailleurs des recommandations sont présentes dans la rubrique "principales conclusions du RIE" dans les fiches projets et notamment dans la sous-rubrique "mobilité".</p>	<p>Ajouter la référence à l'intermodalité dans le programme et dans les conditions de réussite de certaines fiches projets "espaces publics".</p>
<p>Considérant que Bruxelles Environnement salue l'attention portée au jeu dans l'espace public et la volonté de créer des équipements sportifs et ludiques de proximité en insistant sur l'idée que la dimension ludique/ récréative/ sportive ne passe pas nécessairement par des aménagements formels (plaines de jeux, terrains de sport,...) mais peut être plus informelle et diffuse à travers l'aménagement de l'espace public.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'Urban et la commune d'Anderlecht suggèrent d'avoir un plan de circulation clair pour ce périmètre préalablement à la création des nouveaux projets afin d'obtenir une vision cohérente de la mobilité au sein du quartier et se conformer aux recommandations de Goodmove et à la SMV des voiries.</p>	<p>Une étude de mobilité a déjà été développée dans le cadre du PAD Midi 1^{ère} lecture. Celui-ci sera revu dans le cadre de l'actualisation du PAD.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Nature / Biodiversité</p>		
<p>Considérant que plusieurs habitants estiment que certains espaces publics pourraient être davantage végétalisés, en fonction notamment des infrastructures souterraines mais également dans d'autres rues traversant le boulevard de Stalingrad. Cela rendrait le quartier de la gare beaucoup plus agréable, attrayant et permettrait une promenade verte vers le nouveau parc.</p>	<p>L'ensemble des projets de réaménagement d'espaces publics prévoit leur végétalisation dont le % sera affiné durant la phase d'exécution. Les moyens CRU ne permettent pas de réaménager l'ensemble des voiries comprises dans le périmètre. Certaines feront l'objet de projets associés notamment suite au chantier du Métro.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'un habitant estime que la plantation de rangées d'arbres peut filtrer la pollution atmosphérique due au trafic et à ses nuisances sonores.</p>	<p>La végétalisation des espaces publics peut en effet améliorer le cadre de vie des habitants et usagers</p>	<p>Nihil</p>

<p>Considérant qu'un habitant estime que la végétalisation peut également contrer l'effet d'îlot de chaleur et gérer davantage l'infiltration.</p> <p>Considérant qu'un habitant indique que la végétalisation permet de résoudre les problèmes sociaux et de santé.</p>	<p>d'une manière générale et c'est l'objectif poursuivi des opérations prévues par le CRU.</p>	
<p>Considérant qu'un habitant demande de prévoir des espaces suffisants d'enracinement en plaçant des bacs sous le pavage lors de la plantation d'arbres dans l'espace public.</p>	<p>Cette remarque concerne davantage le développement du projet et sera prise en compte durant la phase d'exécution.</p> <p>La plantation de nouveaux arbres (en fonction des opportunités qui se présenteront) est fortement contrainte par les infrastructures existantes en sous-sol (métro, ...).</p>	Nihil
<p>Considérant qu'IEB encourage la diminution de la carence en espace vert du côté de l'îlot des Deux gares grâce à la création du parc des Deux Gares plus grands que celui envisagé dans le projet de PAD.</p>	Nihil	Nihil
<p>Considérant qu'IEB relève que la carence en espace vert reste malgré tout présente au nord et nord-est du périmètre (a.p.d. nord-est de la rue de l'Institution).</p> <p>Considérant qu'IEB indique que certains îlots (en particulier France-Bara) possèdent le potentiel d'y créer des parcs mieux configurés, plus accessibles, sans contrainte en sous-sol, voire d'une plus grande ampleur en cas de démolition éventuelle des immeubles présents.</p> <p>Considérant qu'IEB rappelle que l'îlot Tintin actuellement non bâti serait idéal pour accueillir un nouvel espace vert à proximité de la gare.</p>	<p>Les moyens du CRU ne permettent pas de financer, à ce stade, davantage d'espace vert. Cependant, cette proposition pourra être analysée dans le cadre de l'actualisation du PAD.</p>	Nihil
<p>Considérant que Bruxelles Environnement précise que les aménagements prévus par le CRU doivent être l'occasion de végétaliser et rendre perméables les espaces publics ainsi dégagés du trafic automobile, pour favoriser leurs adaptations face aux changements climatiques (création d'îlots de fraîcheur, gestion des eaux de pluie en fond de vallée,...).</p>	<p>C'est bien l'objectif poursuivi dans les opérations de réaménagement des espaces publics.</p> <p>La plantation de nouveaux arbres (en fonction des opportunités qui se présenteront) est fortement contrainte par les infrastructures existantes en sous-sol (métro, ...).</p>	<p>Ajouter la GIEP dans les fiches projets de réaménagement des espaces publics.</p>
<p>Considérant qu'Urban signale que, contrairement aux recommandations du RIE, dans un paysage urbain fortement minéralisé, la plantation d'espèces invasives n'a pas de grand impact sur leur prolifération.</p>	<p>Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.</p>	Nihil
sol-eaux		

<p>Considérant que le BRAL relève que la remarque du RIE sur l’acheminement des eaux pluviales des espaces imperméables de l’esplanade vers les zones perméables en utilisant la gravité naturelle dans le RIE paraît difficile à mettre en place car le manque d’espaces perméables et la faible déclivité ne suffiront pas.</p> <p>Considérant que le BRAL met en garde contre les contaminations éventuelles entre l’endroit où la pluie tombe et celui où l’eau ruisselle – particulièrement dans une zone où les déchets sont nombreux comme le dimanche, jour de marché.</p>	Nihil	Nihil
<p>Considérant que les EGEB apprécient la mise en valeur de la Senne à ciel ouvert et une meilleure connexion visuelle et symbolique vers la ville.</p>	Nihil	Nihil
<p>Considérant que les EGEB et plusieurs habitants regrettent néanmoins que le CRU7 ne soit pas l’occasion d’une plus grande ambition en prévoyant de remettre la Senne à ciel ouvert sur davantage d’espaces publics (occasion manquée pour longtemps), voir créer de nouvelles continuités bleues en connectant l’Elsbeek à la Senne, via la rue Couverte ou encore Leibeek.</p> <p>La présence en ville d’une eau courante propre n’est pas seulement esthétique.</p> <p>Considérant que les EGEB indiquent que la Senne souffre d’un manque de lumière du fait de son long passage sous poutres.</p> <p>Considérant que les EGEB précisent que la remise à ciel ouvert améliorerait la qualité de ses eaux, y favorise le retour de la faune et, moyennant aménagements ad hoc, d’une flore attrayante.</p>	<p>La remise à ciel ouvert de la Senne est un projet très onéreux qui ne pourra pas être pris en charge dans le cadre du CRU. Cependant, le projet de réaménagement de la rue de France prévoit que « la présence cachée de la Senne pourra être rendu manifeste à travers des dispositifs dispersés sur le linéaire de la voirie. »</p>	Nihil
<p>Considérant que Bruxelles Environnement, URBAN et les EGEB s’étonnent que le programme fasse peu mention de la gestion des eaux de pluie (GIEP) alors que toute opération de réaménagement constitue une opportunité d’application de cette politique régionale.</p> <p>Considérant que les EGEB rappellent également qu’il est préférable de traiter l’eau là où elle tombe. Les eaux souterraines doivent aussi pouvoir retrouver une place dans les cycles restaurés de l’eau en ville.</p> <p>Considérant que les EGEB souhaitent porter une attention particulière à la préservation et au recours à la ressource eau.</p> <p>Considérant que Bruxelles Environnement rappelle que le fait de végétaliser ne constitue pas une garantie que la réflexion sur la gestion de l’eau ait été menée jusqu’au bout.</p>	<p>La question du "cycle de l’eau" a été analysée dans le cadre du RIE et notamment les références au GIEP en mettant en avant les enjeux et opportunités suivantes :</p> <p>“– Opportunité pour intégrer les principes de gestion des eaux pluviales sur la parcelle et dans l’espace public (GIEP) en agissant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les consommations d’eau des bâtiments (utilisation rationnelle, substitution par l’eau de pluie) ; 	Ajouter la GIEP dans les recommandations des fiches projets du CRU.

<p>Considérant que Bruxelles Environnement demande qu’une recommandation à ce sujet soit ajoutée pour toutes les fiches-projets relatives à l’aménagement d’espaces publics ou de bâtiments.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La quantité d’eau rejetée (ralentissement, rétention, infiltration, restitution différée, recyclage) ; • La qualité des eaux rejetées (alternatives du « tout à l’égout », qualité des eaux pluviales et usées);” 	
<p>Considérant que les EGEB et plusieurs habitants regrettent qu’il n’y ait pas eu d’étude hydrologique, comme le suggérait les EGEB lors de l’enquête publique du CQD Midi.</p> <p>Considérant que Bruxelles Environnement informe qu’une étude sur le « potentiel de déconnexion des eaux pluviales de l’égout » est en cours de réalisation dans le cadre du CRU4 dont certaines parcelles sont comprises dans le CRU7.</p> <p>Considérant que Bruxelles Environnement demande que les conclusions de cette étude soient utilisées/suivies dans le cadre des opérations du CRU7.</p>	<p>Bruxelles Environnement mène une étude sur le « potentiel de déconnexion des eaux pluviales de l’égout » dans le cadre du CRU 4 dont certaines parcelles sont comprises dans le CRU 7.</p>	<p>Faire référence à l’étude sur le « potentiel de déconnexion des eaux pluviales de l’égout » dans le cadre du CRU 4 dans les fiches projets du CRU.</p>
<p>Considérant que les EGEB et Bruxelles Environnement suggèrent d’envisager la récupération d’eaux pluviales à grande échelle dans cette zone très imperméabilisée et leurs réutilisations pour les toilettes publiques ou autres infrastructures à nettoyer dans le périmètre.</p>	<p>Cette opportunité figure déjà dans plusieurs fiches projets dans la rubrique “principales conclusions du RIE” :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fiche 1.4A : “Recommandation : Explorer les possibilités de récupération d’eau de pluie des voies ferrées” - fiche 1.4C “Recommandation : Etudier la possibilité de récupération des eaux de pluies pour les toilettes et intégrer les dispositifs de consommation d’eau les plus performants” - ... 	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que Bruxelles Environnement suggère de faire apparaître dans les projets du CRU la question de l’accès à l’eau potable dans l’espace public.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Ajouter la mention accès à l’eau potable dans les fiches projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réaménagement d’espace public ; - de l’opération 5.4 maillage récréatif

Bruit-vibration		
Considérant que plusieurs habitants demandent que des mesures soient prises pour lutter contre les nuisances sonores, l'une des principales nuisances qui impacte la qualité de vie du quartier, provoquées par les trains (installation panneaux d'insonorisation ou déminéralisation et verdurisation), par la circulation automobile et par les installations d'air conditionné.	Les projets de réaménagement des espaces publics intègrent tous leurs végétalisations permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants et usagers.	Nihil
Considérant qu'un habitant pense que les frustrations engendrées par les réaménagements en faveur de la mobilité douce vont potentiellement provoquer des nuisances sonores (klaxon).	Nihil	Nihil
Considérant qu'un habitant demande de trouver des solutions au plus vite vu l'ampleur et la durée des travaux.	Nihil	Nihil
Considérant que Bruxelles Environnement estime que l'ensemble des opérations prévues par le CRU7 vont dans le bon sens au niveau du confort acoustique.	Nihil	Nihil
Considérant que Bruxelles Environnement regrette que le CRU ne prenne pas en compte des zones de calmes à préserver ou créer au sein du périmètre, objectif du Plan Bruit, par exemple, en refermant certains intérieurs d'îlot ou en réduisant fortement le trafic dans certaines voiries.	Les moyens CRU ne permettent pas de pallier à cette problématique sur l'ensemble du périmètre. Néanmoins, il y participe notamment par la reconstruction de l'angle boulevard du Midi qui permettra de refermer l'îlot et par la diminution de la place de la voiture en offrant plus d'espace aux modes actifs dans certaines voiries. L'îlot des Deux Gares ayant une configuration particulière mêlant ordre ouvert et fermé ne permet pas de le refermer entièrement.	Nihil
Être humain (cohésion sociale, déchet, sécurité, santé, bien-être, pollution)		
Considérant que plusieurs habitants demandent que la propreté et la sécurité soient considérées comme des priorités afin d'inciter les gens à utiliser les espaces publics et demandent des actions immédiates, le renforcement de la présence policière, la sanction des incivilités, le renforcement du système de ramassage des ordures notamment du marché, ...	Propreté et Sécurité : Hors champ opérationnel réglementaire des CRU. Néanmoins des actions de cohésion sociétale seront développées durant la phase d'exécution et pourront être menées sur la thématique de la propreté et/ou de la sécurité.	Nihil
Considérant qu'un habitant demande de renforcer le contrôle social en activant les quadrilatères durant la journée mais aussi durant la nuit.	Cette remarque concerne davantage le développement du projet et sera prise en compte durant la phase d'exécution.	Ajouter une recommandation relative à l'animation des

	Par ailleurs, le projet de requalification des quadrilatères permettra de “ participer à l'animation des espaces publics” tel qu'indiqué dans les fiches projets.	quadrilatères qui permette le contrôle social.
<p>Considérant qu'un habitant relève que le diagnostic contient de très nombreux témoignages de sans-abris et d'usagers de la gare mais trop peu de témoignages d'habitants.</p> <p>Considérant qu'un habitant trouve incompatible de donner une bonne image de Bruxelles si les passants de la gare sont inévitablement confrontés à de très nombreux sans-abris.</p> <p>Considérant qu'un habitant indique que concentrer tous les services aux sans-abris va attirer encore plus et institutionnaliser le sans-abrisme dans le quartier, ce qui est incompatible avec l'idée d'une gare internationale accueillante pour les visiteurs étrangers.</p>	Nihil	Nihil
RIE général		
Considérant qu'un habitant reste perplexe sur la qualité de l'air et qu'un autre reste perplexe quant à la protection de la nature qui s'apparente à de la verdure.	Nihil	Nihil
<p>Considérant qu'un habitant estime que le nouveau bâtiment de la SNCB est une aberration écologique; il est peu recommandable de construire et déconstruire.</p> <p>Considérant qu'un habitant se demande comment avoir confiance dans les études présentées sans expertise personnelle et craint le green washing qui n'améliore pas la qualité de vie des habitant.es.</p>	Nihil	Nihil
Considérant qu'un habitant demande de favoriser l'écologie, le recyclage.	Nihil	Nihil
Considérant que le Collège Communal d'Anderlecht a remis un avis favorable.	Nihil	Nihil
<p>Considérant que la commune d'Anderlecht indique qu'elle dispose d'un PCM datant de 2005. Le nouveau PCM est en cours de finalisation et sera à l'enquête publique en 2023 (voir page 19 du RIE complet et page 10 du RNT).</p> <p>Considérant que la commune d'Anderlecht précise que le CLM Cureghem actuel a été démantelé (voir page 63).</p>	Nihil	Intégrer les corrections demandées par la commune d'Anderlecht dans le RIE.
Considérant que Bruxelles Environnement regrette certaines approximations bien qu'il soit détaillé et couvre quasi tous les aspects environnementaux.	Nihil	Nihil

Considérant que Bruxelles Environnement demande d'utiliser les termes végétaliser/végétalisation au lieu de verduriser/verdurisation.	Nihil	Modifier les termes verduriser/verdurisation par végétaliser /végétalisation dans le RIE et vérifier dans le programme CRU.
Considérant que Bruxelles Environnement estime que l'articulation entre le diagnostic de l'étude et du RIE devrait être affinée, notamment concernant le recensement des projets en cours ou à venir comme le métro.	Le diagnostic programme et le diagnostic RIE restent des documents à un moment précis et n'ont pas pour vocation d'assurer une mise à jour constante.	Nihil
Considérant que Bruxelles Environnement suggère de mentionner dans le RIE qu'un nouveau RRU est en cours d'élaboration et qui vise des ambitions plus fortes en matière d'environnement et de climat. Les projets de ce CRU seront sans doute soumis à ce nouveau règlement.	Nihil	Mentionner l'arrivée d'un nouveau RRU plus ambitieux en matière d'environnement dans le RIE.
Considérant que Bruxelles Environnement rappelle que l'avant-projet du nouveau PACE a été adopté qui rehausse l'ambition de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030.	Nihil	Mentionner l'adoption de l'avant-projet du nouveau PACE qui rehausse l'ambition de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 dans le RIE.
Considérant que Bruxelles Environnement rappelle également qu'une nouvelle stratégie Good Food a été adoptée en juin 2022.	Nihil	Mentionner l'adoption d'une nouvelle stratégie Good Food en juin 2022 dans le RIE.
Considérant que Bruxelles Environnement rappelle également qu'une nouvelle stratégie Shifting Economy a été adoptée en mars 2022. Considérant que Bruxelles Environnement relève que la distinction de l'alternative 0 avec et sans PAD n'apparaît plus dans les tableaux de synthèse et dans le RNT.	Nihil	Mentionner l'adoption d'une nouvelle stratégie Shifting Economy en mars 2022 dans le RIE. Revoir la distinction entre l'alternative 0 avec et sans PAD dans les tableaux de synthèse et dans le RNT.
Considérant que Bruxelles Environnement relève que le RIE affirme que le projet de PAD aura un impact positif sur les modes actifs mais il risque aussi d'attirer plus de véhicules et donc de risque d'encombrement (voir page 64).	Nihil	Nihil ou nuancer la phrase du RIE par ex en précisant l'impact de ce que le CRU a pris en compte.

Considérant que Bruxelles Environnement relève que le RIE affirme que le projet de PAD aura un impact positif sur la quantité et la qualité des espaces verts , la mise en œuvre du PAD aggraverait la carence avec une densification sans espace vert en proportion. Il s’agit donc d’un statu quo pour Bruxelles Environnement (voir page 67).	Nihil	Nihil ou nuancer la phrase du RIE par ex en précisant l'impact de ce que le CRU a pris en compte.
Considérant que Bruxelles Environnement demande que la phrase suivante soit reformulée : la construction de certaines zones perméables permettra d’augmenter la surface disponible en îlot de fraîcheur (voir page 72).	Nihil	Reformuler la phrase suivante : la construction de certaines zones perméables permettra d’augmenter la surface disponible en îlot de fraîcheur dans le RIE (page 72).
Considérant que Bruxelles Environnement demande que la recommandation de l’opportunité d’améliorer le CBS + de chaque parcelle apparaisse en recommandation dans les fiches projets (voir page 75).	Nihil	Ajouter la recommandation de l’opportunité d’améliorer le CBS + de chaque parcelle dans les fiches projets et le RIE (page 75).
Considérant que Bruxelles Environnement relève que le RIE n’évoque pas la question des eaux usées, la présence de pollutions récurrentes ou accidentelles dans l’évaluation de la situation de référence pour le cycle de l’eau (voir page 88 – 89).	Nihil	Mentionner la question des eaux usées, la présence de pollutions récurrentes ou accidentelles dans l’évaluation de la situation de référence pour le cycle de l’eau dans le RIE (page 88 – 89).
Considérant que Bruxelles Environnement propose de reformuler « l’opportunité pour intégrer les principes de GIEP sur la parcelle et dans l’espace public » en « gestion durable de toutes les eaux » pour inclure les eaux usées (voir page 88 – 89).	Nihil	reformuler « l’opportunité pour intégrer les principes de GIEP sur la parcelle et dans l’espace public » en « gestion durable de toutes les eaux » dans le RIE (page 88 – 89).
Considérant que Bruxelles Environnement estime que la GIEP mériterait un point spécifique « gestion des eaux pluviales par une approche intégrée dans des ouvrages multifonctionnels, de préférence infiltrants et végétalisés (voir page 88 – 89).	Nihil	Nihil
Considérant que Bruxelles Environnement demande de nuancer l’affirmation de privilégier les zones humides car ce n’est pas l’idée du GIEP et propose d’écrire « ...et les ouvrages GIEP végétalisés » (voir page 91).	Nihil	Nuancer l’affirmation de privilégier les zones humides en écrivant

		« ...et les ouvrages GIEP végétalisés » dans le RIE (page 91).
Considérant que Bruxelles Environnement trouve que le RIE reste vague en affirmant que le réaménagement de nombreux espaces publics prévus dans le CRU7 est une opportunité à saisir pour améliorer la situation. De quelle opportunité s'agit-il, ouvrir l'espace ? végétaliser ? réinfiltrer l'eau dans le sol ? (voir page 92).	Nous renvoyons vers les fiches projets "espaces publics" et "espaces verts" du projet de programme du CRU 7 (exemples : 1.1, 1.6, 2.1, 3.1, 3.2, ...).	Nihil
Considérant que Bruxelles Environnement relève que le RIE affirme que la qualité de l'air sera améliorée via les normes de plus en plus strictes mais l'augmentation de la densité devrait à l'inverse peser défavorablement sur la qualité de l'air, il s'agit donc plutôt d'un statu quo pour Bruxelles Environnement (voir page 73).	Nihil	Changer le statut de "positif" en "neutre" (page 73).
Considérant que Bruxelles Environnement estime que le RIE devrait établir une hiérarchie dans les choix : maintenir et rénover l'existant, réemployer in ou ex situ, utiliser des matériaux de réemploi, permettre de démontabilité future dans matériaux entrants, flexibilité des espaces,...(voir page 77).	Nihil	Nihil
Considérant que Bruxelles Environnement demande de mentionner dans la partie Énergie, la stratégie Révolution de la Région (voir page 73).	Nihil	Mentionner dans la partie Énergie, la stratégie Révolution de la Région dans le RIE (page 73).
Considérant que Bruxelles Environnement indique que le RIE ne relève pas l'enjeu de l'échelle quartier en matière d'énergie : réseau de chaleur, projets collectifs de production d'énergie renouvelable...(voir page 77).	Nihil	Relever l'enjeu de l'échelle quartier en matière d'énergie : réseau de chaleur, projets collectifs de production d'énergie renouvelable...dans le RIE (page 77).
Considérant que Bruxelles Environnement demande que le RIE ajoute les questions de présence de rejet d'eau usée vers la Senne (voir page 123).	Nihil	Ajouter les questions de présence de rejet d'eau usée vers la Senne dans le RIE (page 123).
Considérant que Bruxelles Environnement salue que le programme du CRU intègre directement les recommandations formulées dans le RIE.	Nihil	Nihil
Considérant que Bruxelles Environnement estime que les recommandations liées aux logements devraient faire le lien entre l'augmentation potentielle de la densité à l'augmentation des espaces verts dans une même proportion afin	Nihil	Nihil

d'éviter de creuser la carence en espace vert existant pour tout le périmètre (voir page 329).		
Considérant que Bruxelles Environnement souhaiterait que le RIE mentionne des équipements liés à la transition écologique de type recyclerie, matériauuthèque, ateliers de réparation qui pourraient également répondre en partie au besoin d'emploi peu qualifiés et qualifiants (voir page 329 à 335).	Nihil	Mentionner des équipements liés à la transition écologique de type recyclerie, matériauuthèque, ateliers de réparation dans le RIE (page 329 à 335).
Considérant que Bruxelles Environnement s'étonne que le RIE ne mentionne pas l'intermodalité caractéristique du quartier au-delà de l'analyse mode par mode dans les recommandations sur la mobilité afin d'aborder la question de façon globale (voir page 338).	Nihil	Mentionner l'intermodalité caractéristique du quartier dans les recommandations mobilité afin d'aborder la question de façon globale dans le RIE (page 338).
Considérant que Bruxelles Environnement demande de distinguer « espace vert » de « végétalisation de l'espace public » qui ne suffira pas à répondre à la carence en espaces verts du périmètre (voir page 339).	Nihil	Distinguer « espace vert » de « végétalisation de l'espace public » dans le RIE (page 339).
Considérant que Bruxelles Environnement regrette que certains éléments cités à la page 123 comme la réduction des déchets du Marché du Midi pour des projets comme Mena, la mise en place de cantines saines, mise en place de potager dans le parc des Deux Gares ne se retrouvent pas dans la partie relative à l'alimentation durable (voir page 342).	Nihil	Reprendre certains éléments de la page 123 comme la réduction des déchets du Marché du Midi pour des projets comme Mena, la mise en place de cantines saines, mise en place de potager dans le parc des Deux Gares dans la partie relative à l'alimentation durable du RIE (page 342).
Considérant que Bruxelles Environnement regrette que certains éléments cités à la page 124 pour l'eau ne soient pas repris dans les recommandations comme prévoir un système de récupération des eaux pluviales, connecter le trop plein à un système d'infiltration des eaux pluviales, intégrer au projet un système de recyclage des eaux grises, favoriser une toiture permettant la collecte d'eau de pluie et/ou la temporisation de ces eaux, mettre en place des systèmes limitant la consommation d'eau, récupérer des eaux des espaces publics avant d'entretenir ces derniers.	Cette opportunité figure déjà dans plusieurs fiches - projets dans la rubrique "principales conclusions du RIE" dans la sous-rubrique "environnement". exemples ; - fiche 1.4A : "Recommandation : Explorer les possibilités de récupération d'eau de pluie des voies ferrées" - fiche 1.4C "Recommandation : Etudier la possibilité de récupération des eaux de	Nihil

	pluies pour les toilettes et intégrer les dispositifs de consommation d'eau les plus performants" - ...	
Considérant que Bruxelles Environnement estime que la perméabilisation maximale devrait être une recommandation générale pour tous les projets d'espaces publics du CRU (voir page 351).	La perméabilisation (en fonction des opportunités qui se présenteront) est fortement contrainte par les infrastructures existantes en sous-sol (métro, ...) et ne peut être une recommandation générale au détriment des affectations existantes et à maintenir (marché du midi, ...).	Nihil
Considérant que Bruxelles Environnement demande de corriger les points 4 et 5 qui reprennent les recommandations relatives à îlot de fraîcheur et l'état du sol et de compléter le point 5 relatif à la stratégie Good Soil par « développer les opération CRU dans une logique de « le bon usage pour le bon sol », soit préserver les sols existants de qualité, consommer les sols de moins bonne qualité ou pollués pour le bâti, notamment pour le parc des Deux Gares, conserver et améliorer la qualité des sols existants pour tous les projets, désimperméabiliser au maximum pour végétaliser et favoriser la GIEP.	Nihil	Corriger les points 4 et 5 et compléter le point 5 relatif à la stratégie Good Soil par « développer les opération CRU dans une logique de « le bon usage pour le bon sol », soit préserver les sols existants de qualité, consommer les sols de moins bonne qualité ou pollués pour le bâti, notamment pour le parc des Deux Gares, conserver et améliorer la qualité des sols existants pour tous les projets, désimperméabiliser au maximum pour végétaliser et favoriser la GIEP.
Considérant que Bruxelles Environnement estime qu'il est difficile de se faire une idée précise de ce qu'a été l'examen d'alternatives raisonnables et réalistes dans le cadre du processus itératif.	Nihil	Nihil
Considérant que Bruxelles Environnement conclut que le RIE vérifie bien les incidences environnementales du projet de programme dont la quasi-totalité des critères bénéficieront d'un impact positif.	Nihil	Nihil

<p>Considérant que Bruxelles Environnement relève une série de points d'attention vis – à – vis des conclusions positives du RIE sur le projet de programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La vocation sociale des logements créés qui n'est pas garantie par le programme CRU ; - Le peu d'impact par rapport à la santé et au social pour les populations autres que sans-abris et toxicomanes, QUID de l'EIS et de sa mention ; - La création d'emploi qui ne bénéficiera pas forcément aux habitants du quartier ; - Le quartier qui reste contraint par le trafic automobile ; - Le périmètre qui reste très urbanisé et minéralisé avec les nuisances associées connues ; - Les impacts en termes de gestions des déchets et ressources et d'énergies plus mitigés 	<p>La réglementation ORU concernant les logements créés dans le cadre du CRU précise que les logements CRU seront soit assimilés sociaux, soit conventionnés. Il n'est pas nécessaire de l'indiquer dans les fiches projets.</p> <p>Quant à l'affectation des logements produits hors cadre et moyens du CRU, le CRU ne dispose pas de l'habilitation pour garantir leur vocation sociale.</p> <p>Beaucoup des thématiques mentionnées sont hors cadre réglementaire d'un CRU.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que Bruxelles Environnement indique que le RIE relève peu les impacts négatifs des chantiers, vu l'ampleur de certains projets.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Mentionner les impacts négatifs des chantiers, vu l'ampleur de certains projets dans le RIE.</p>
<p>Considérant que Bruxelles Environnement rappelle que les installations classées font automatiquement l'objet d'un rapport d'incidences ou d'une étude d'incidences et que certains aspects des futurs projets seront analysés lors des demandes de permis.</p>	<p>Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Enquête publique / Gouvernance/Participation</p>		
<p>Considérant qu'un habitant relève que le CRU/RIE reste inaccessible au plus grand nombre dû au jargon utilisé et au nombre de pages.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'un habitant s'inquiète de la viabilité de la situation pendant les travaux du long terme.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'un habitant se demande si les associations de quartier ont été consultées.</p>	<p>Les associations traitant des questions de sans-abrisme et toxicomanie, actifs dans le périmètre ont été consultées à plusieurs reprises notamment lors d'ateliers ainsi que d'autres associations durant la phase de diagnostic.</p>	<p>Nihil</p>

Considérant qu'un habitant se demande pourquoi il y a un droit de préemption sur la parcelle 180 rue de Mérode à 1060 Saint Gilles.	Le périmètre de préemption Midi a été réalisé à la fois pour le CQD Midi et le CRU. Cette adresse a été identifiée dans le cadre du CQD.	Nihil
Considérant qu'un habitant relève qu'à chaque fois qu'on s'attaque à ce périmètre, la gare du Midi est toujours développée comme un îlot déconnecté de son quartier.	Le manque de moyens et de maîtrise foncière du CRU n'ont pas permis de traiter directement les liens entre la gare et le quartier. Cependant, les opérations d'espaces publics et d'équipements ont tous pour objectif de diminuer les fractures qui existent entre l'espace ouvert et l'espace bâti et de renforcer l'activation des espaces publics.	Nihil
Considérant que certains commerçants regrettent de ne pas avoir été informés des projets.	De nombreux moment d'informations et de concertations ont été organisés durant l'élaboration du programme avec la distribution de flyers dans tout le périmètre et sa périphérie à 3 reprises.	Nihil
Considérant qu'un habitant est frustré quant à l'ampleur des interventions dans un quartier qui mérite réparation.	Les enjeux et besoins sont effectivement conséquents et le CRU ne permettra de financer qu'une partie de ceux-ci.	Nihil
Considérant que la SNCB rappelle que des discussions sont encore à avoir concernant les coûts de transfert de propriété pour les différents sites sur lesquels sont prévus des projets à réaliser par la Région. Considérant que la SNCB trouve que cet aspect du montage des projets n'est pas clair dans le programme.	Le programme du CRU en tient compte et mentionne bien la SNCB comme partenaire des projets concernés.	Nihil
Considérant que la SNCB demande d'être associé étroitement à la révision du programme.	Cette remarque concerne la phase d'exécution. Par ailleurs, la SNCB fait partie du CRDT CRU7 qui sera consulté à plusieurs reprises lors des modifications de programme.	Nihil
Considérant que la commune d'Anderlecht se demande s'il y a une convention ou un accord quelconque qui oblige BM à tenir ses engagements vu le nombre de projets financés et portés par BM.	La plupart des opérations espaces publics sont soit financées entièrement par le CRU soit en cofinancement avec BM ou Beliris. Dès lors, si un projet est abandonné cela signifiera une perte de subside. Par ailleurs, le Gouvernement approuvera définitivement le programme du CRU au printemps	Nihil

	2023 ce qui engage également le ministre de la mobilité. Pour finir, la DRU établira des conventions de partenariat ainsi que des arrêtés de subvention pour BM. Ces éléments permettent de sécuriser au maximum leurs engagements.	
<p>Considérant que Bruxelles Environnement trouve que l'organisation et la coordination entre les différents plans, programmes et règlements en cours dans la zone posent question en termes d'opérationnalisation. Le PAD Midi aurait dû être approuvé définitivement avant d'entamer un programme opérationnel.</p> <p>Considérant que Bruxelles Environnement pense que l'affectation, en partie, en zone de chemin de fer des quadrilatères et de l'îlot des Deux Gares ne permet pas de mobiliser en l'état pour répondre aux besoins pointés par le diagnostic.</p> <p>Considérant que Bruxelles Environnement souligne l'effort réalisé par la maîtrise d'ouvrage et les bureaux d'études pour essayer de conserver une cohérence globale malgré ce problème de temporalité et d'échelle entre les plans et programmes réglementaires.</p>	<p>En effet, l'objectif initial était d'avoir un PAD approuvé définitivement avant le développement du CQD et du CRU. L'enquête publique du PAD Midi a remis en question bon nombre de propositions du PAD et n'a pas permis de tenir cet objectif.</p> <p>Cependant, les opérations proposées dans le projet de programme s'appuient sur les fondamentaux du PAD qui n'ont pas été remis en question lors de l'enquête publique comme le réaménagement des espaces publics, la création d'un espace vert dans l'îlot des Deux Gares et répondre au besoin d'équipement.</p> <p>Par ailleurs, les fonctions équipement et espace vert sont possibles dans toutes les zones y compris en zone de chemin de fer. Il n'y a donc pas d'incompatibilité réglementaire entre le programme proposé par le CRU et le PRAS.</p>	Nihil
Divers - revendication		
<p>Considérant qu'un habitant salue les efforts démontrés dans ce CRU pour améliorer la mobilité douce, verduriser les espaces, valoriser la Senne, et surtout réponse à la thématique du sans-abrisme qui amélioreront nettement le cadre de vie pour les habitants et usagers.</p>	Nihil	Nihil
<p>Considérant qu'un habitant soutient l'approche plus concrète du CRU par rapport au PAD Midi.</p>	<p>Le PAD est un plan d'aménagement qui établit la vision pour le développement quartier et la réglementation pour y parvenir tandis que le CRU est un programme opérationnel muni de moyens financiers.</p>	Nihil

<p>Considérant qu'un habitant estime que le programme est parfois trop déconnecté de la réalité (future) de l'immobilier (exemple rue de France).</p>	<p>Le programme CRU tient compte des différents projets en cours ou futurs dans le périmètre comme repris dans le diagnostic. Par ailleurs, la fiche projet de la rue de France reprend dans ces conditions de réussites la « coordination avec futurs projets immobiliers ».</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'un habitant demande de pallier à la lourdeur et longueur des projets ambitieux proposés en proposant des actions immédiates pour améliorer la propreté et la sécurité.</p>	<p>Propreté et Sécurité : Hors champ opérationnel réglementaire des CRU. Néanmoins des actions de cohésion sociale seront développées durant la phase d'exécution. Ces actions pourront être menées sur la thématique de la propreté et/ou de la sécurité.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que le BRAL salue les objectifs généraux du CRU 7 de végétalisation, perméabilisation et de repenser la mobilité par endroit.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que plusieurs habitants estiment que les interventions sont divisées en opérations ponctuelles.</p>	<p>Le projet de programme propose de travailler sur 3 axes principaux : les équipements, un espace vert et le réaménagement des espaces publics autour de la gare. La division en différentes opérations s'explique par le nombre d'enjeux et de besoins à rencontrer, la multiplicité des opérateurs et des financements</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'IEB s'est montré critique et défavorable au projet de PAD Midi aujourd'hui mis au frigo. Considérant qu'IEB nourrit des craintes sur les différents projets immobiliers en cours dans le quartier en l'absence d'autres lignes directrices que celles déjà établies par les textes existants et qui ne semblent pas constituer un frein suffisant face au plan immobilier massif négocié entre la SNCB et un consortium de promoteurs privés. Considérant qu'IEB estime que le PAD Midi qui vise à dresser les lignes directrices d'aménagement aurait dû être adopté avant l'élaboration du CQ et du CRU. Considérant qu'IEB reconnaît que les réaménagements de l'espace public aux abords de la gare du Midi en faveur des piétons, des cyclistes et des transports en commun peuvent en effet être mis en chantier par les communes et la Région sans l'outil PAD.</p>	<p>Ces remarques concernent le projet de PAD Midi et non le projet de programme opérationnel du CRU 7.</p>	<p>Nihil</p>

<p>Considérant qu'IEB insiste pour que certaines opérations du CRU soient remises en question et les budgets prévus réorientés, notamment la traversée piétonne de l'îlot France-Bara et le projet Jamar qui ont été fortement remise en cause tant par la CRMS que la CRD dans les avis du PAD Midi.</p>	<p>Le projet de programme ne finance pas ces 2 projets. Par ailleurs, le Gouvernement à décider de ne pas poursuivre le projet Jamar. Le projet sera supprimer des cartes et du contenu du programme du CRU.</p>	<p>Supprimer le projet Jamar des cartes et du contenu du programme du CRU.</p>
<p>Considérant que la SNCB a été présente lors de l'élaboration du CRU 7 et se réjouit de sa réalisation et de sa mise en œuvre. Considérant que la SNCB estime que c'est un signal très positif pour la réhabilitation du Quartier du Midi en souffrance depuis trop longtemps. Considérant que la SNCB estime que les investissements prévus dans le CRU sont vitaux pour améliorer significativement le cadre de vie et l'environnement urbain du quartier et accompagner les projets immobiliers en cours d'élaboration. L'ensemble de ces projets convergent pour enfin donner au quartier de la 1ere gare du pays un contexte urbain attractif et agréable.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que Bruxelles Environnement trouve que l'ensemble "diagnostic et programme de base" du CRU apparaît globalement complet et de bonne qualité, il est en adéquation avec les objectifs et la stratégie de développement de Bruxelles Environnement.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que Bruxelles Environnement pense qu'une partie des projets financés pourraient être encore plus ambitieux sur les enjeux climatiques et environnementaux pour opérer la transition nécessaire de ce quartier historique.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'Urban.Brussels se réserve le droit d'émettre un avis sur les projets qui font l'objet d'une demande de permis afin de veiller au bon respect des plans, des recommandations et des règlements régionaux en vigueur.</p>	<p>Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'Urban.Brussels demande de respecter le contenu des plans et Vadémécums dont la Région s'est dotée en matière de mobilité ainsi que la prise en compte des multiples projets ayant trait à la mobilité et à l'espace public en cours de développement au sein ou à proximité du périmètre ;</p>	<p>Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet. Par ailleurs, les projets seront développés par les opérateurs ayant rédigé ces Vademecum ce qui assure le respect et la prise en compte des ceux-ci.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'Urban.Brussels demande de viser à une diminution d'au moins 20% du nombre d'emplacements de stationnement afin de répondre aux objectifs de la Région en ce qui concerne la suppression d'une partie du stationnement en voirie au profit des enjeux contemporains (mobilité douce, environnement, accessibilité, ...);</p>	<p>Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet. Par ailleurs, les projets seront développés par les opérateurs ayant fixé ces objectifs ce qui assure le respect et la prise en compte des ceux-ci.</p>	<p>Nihil</p>

<p>Considérant qu'Urban.Brussels demande de s'assurer de l'accessibilité des transports en commun et consulter les sociétés de transports en commun lors l'élaboration des projets afin de garantir la vitesse commerciale des véhicules ;</p>	<p>Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'Urban.Brussels demande de respecter le COBAT, le RRU, le PRAS et la procédure d'obtention des permis d'urbanisme requis dans le cadre du développement des projets matériels tant au niveau des bâtiments que de l'espace public ;</p>	<p>Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet. Par ailleurs, l'ensemble des projets feront l'objet d'une procédure de permis d'urbanisme qui permettra d'assurer leurs respects.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'Urban indique qu'il faut privilégier les rénovations/extensions/démolitions partielles plutôt que les démolitions/reconstructions et qu'il y a lieu de prêter une attention particulière aux valeurs patrimoniales des bâtiments.</p>	<p>Le projet de programme du CRU a bien tenu compte de cet enjeu et prévoit très peu de démolitions mise à part pour la réalisation du parc des Deux Gares, dans le but de retrouver des espaces ouverts de pleine terre et végétalisés. Il s'agit de démolition de bâtiments sans aucune valeur patrimoniale. Par ailleurs, une recommandation est déjà insérée dans la plupart des fiches projets dans le rubrique "principales conclusions du RIE" quant à " : Favoriser la réutilisation / revalorisation des matériaux qui seront enlevés" notamment pour les fiches liées à l'espace public. Et à défaut, il est indiqué qu'il faut privilégier les matériaux locaux, durables et écologiques et récupérer des matériaux/mobiliers pour l'aménagement.</p>	<p>Nihil</p>
<p>1.1 Esplanade de l'Europe</p>		
<p>Considérant que plusieurs habitants rappellent que l'aménagement de l'esplanade est aujourd'hui 100 % minéral pour que cet espace soit le plus fonctionnel possible pour y installer le marché.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'un habitant de la rue de l'Argonne demande que la circulation automobile soit maintenue pour l'accès aux commerces et aux habitations.</p>	<p>Cette remarque sera prise en considération dans l'adaptation du programme en vue de son adoption définitive.</p>	<p>Vérifier et adapter le projet de l'esplanade de l'Europe pour permettre l'accès voitures aux commerces, horeca, Hôtels et logements sur de l'Argonne</p>

<p>Considérant que plusieurs habitants demandent de planter davantage d'arbres en pleine terre quitte pour certains à revoir l'aménagement du marché et réduire nombre d'étals pour permettre d'intégrer celui-ci dans une promenade arborée entre la gare du Midi et l'avenue de Stalingrad.</p>	<p>Une analyse plus fine des possibilités de plantations qui croise à la fois l'occupation du marché et l'infrastructure en sous-sol sera fait lors du développement du projet.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que plusieurs habitants estiment que le projet n'est pas assez ambitieux car il ne propose pas de destinations permettant de la rendre plus vivante, plus sécurisée et de pallier à la sensation d'espace vide en dehors du dimanche, jour de marché. Certains habitants suggèrent l'installation de structures permanentes ou semi-permanentes, d'un kiosques mobiles qui seraient déplacés le dimanche, d'espace de jeux pour occuper les enfants durant le marché.</p>	<p>Le développement du projet d'espace public en lui-même permettra de préciser l'ensemble des possibilités sur l'esplanade de l'Europe. D'autre part, l'activation des quadrilatères par des équipements et commerces/horeca connexes a notamment pour objectif d'animer l'espace public. Ceux-ci pourront être choisis en fonction de leur propension à proposer certaines activités extérieures et/ou à animer l'esplanade de l'Europe et la place de la Constitution par des façades actives. Pour finir, l'opération transversale 5.4 Renforcement du maillage jeux a pour objectif de répartir des modules ludiques sur l'ensemble des espaces publics à réaménager dont une partie pourra prendre place sur l'esplanade de l'Europe.</p>	<p>Ajouter une condition de réussite liée à l'animation de l'espace public par des façades actives et/ou des activités issues des équipements compris dans les quadrilatères et/ou des modules, jeux...</p>
<p>Considérant qu'un habitant suggère de créer des sections délimitées en fonction du type de commerçants (alimentation, vêtements, ...). Ces sections permettraient de limiter l'impact du vent dans cet espace fort exposé.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'un habitant estime que le projet manque d'un volet artistique.</p>	<p>Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.</p>	<p>Ajout dans la rubrique "descriptif du projet" : " l'analyse de l'implantation d'une œuvre d'art sera analysée lors de la phase d'avant-projet de l'opération".</p>
<p>Considérant qu'un habitant suggère également de placer des dalles larges pour le passage des valises à roulettes (pas de klinkers).</p>	<p>Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet. Par ailleurs, l'objectif de cette opération est de conserver au maximum l'aménagement existant qui a été réalisé au début des années 2000 et de</p>	<p>Nihil</p>

	retirer uniquement le pavage existant pour retrouver de la pleine terre et végétalisé.	
Considérant que plusieurs habitants ne sont pas convaincus que le projet proposé améliore le sentiment de sécurité. Certains habitants suggèrent de prévoir une surveillance au niveau de l'esplanade, des parkings à vélos et des toilettes publiques par un petit bureau de police ou les gardiens de la paix.	Sécurité : hors champ opérationnel réglementaire des CRU. Par ailleurs, un nouveau poste de police devrait prendre place dans le quartier. Par ailleurs, l'activation des façades des quadrilatères ainsi que le service d'accueil dans le pôle soin permettront une forme de contrôle social. De plus, des actions de cohésion sociale seront développées durant la phase d'exécution et pourront être menées sur la thématique de la sécurité.	Nihil
Considérant que Bruxelles Environnement et le BRAL regrettent que le projet ne contribue pas à structurer le flux de vélos (non empiété le dimanche). L'esplanade de l'Europe est pourtant le ICR A, axe vélo plus qui nécessite d'être aménagé en site propre approprié. Celui-ci devrait déboucher sur d'autres itinéraires cyclables dans les alentours (petite ceinture, av. de Stalingrad).	Le programme du CRU réétudiera la proposition d'un tracé pour une piste cyclable marquée et cohérente depuis l'îlot des Deux Gares jusqu'au boulevard du Midi + Ajouter dans les conditions de réussite que la cohabitation des différents modes de mobilité douce devra être étudiée.	Ajouter dans les conditions de réussite que la cohabitation des différents modes de mobilité douce devra être étudiée.
Considérant que le BRAL est favorable à sa piétonisation et son agrandissement mais se demande comment l'extension de l'esplanade permettra de donner une façade active à la Tour du Midi et sa fontaine (voir p. 29 du livret 1).	Nihil	Nihil ou Revoir la formulation (page29).
Considérant que le BRAL suggère d'étudier la mise en place d'une station de taxi à la pointe nord de l'esplanade de l'Europe, à la limite avec la petite ceinture qui permettrait de désengorger la rue Bara ou une autre alternative avec le reprofilage de la rue d'Argonne.	Cette remarque dépasse l'échelle d'intervention du CRU et sera réétudiée dans le cadre de l'actualisation du PAD Midi.	Nihil
Considérant que Bruxelles Environnement suggère de reprendre dans la fiche-projet les recommandations du RIE relatives à la création d'une zone avec une surface végétalisée significative.	Cette recommandation figure déjà dans les « principales conclusions du RIE »	Nihil
Considérant qu'Urban demande de porter une attention particulière à la préservation de la végétation pour éviter sa dégradation lors des marchés.	Nihil	Ajouter dans le descriptif du projet : une recommandation relative à l'attention à porter à la préservation de la végétation pour

		éviter sa dégradation lors des marchés.
1.2 rue Couverte		
Considérant que plusieurs habitants confirment qu'il faut tout mettre en œuvre pour améliorer cette rue à l'aspect désagréable (nuisances odeurs).	Nihil	Nihil
Considérant qu'un habitant se questionne sur la manière d'y apporter de la lumière et éviter les mictions sauvages des sans-abris.	Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet. Par ailleurs, le pôle soin prévu dans le petit quadrilatère a pour objectif de remédier en partie aux problèmes de mictions et d'odeur en rue.	Nihil
Considérant que plusieurs habitants craignent que le maintien de l'arrêt de tram constitue une coupure, une rupture en raison du dénivelé entre quais et voies. Considérant que ces mêmes habitants suggèrent de mentionner et de réfléchir à une meilleure articulation entre les accès de métro (y compris le nouveau, côté nord), la rue Couverte et le grand quadrilatère.	Nihil	Ajouter dans les conditions de réussite : l'attention à porter sur les ruptures que peuvent créer les dénivelés entre quais et voies et le lien avec l'accès Métro.
Considérant qu'ils estiment que la restructuration des espaces intérieurs de la gare vers l'extérieur devrait faire partie intégrante de la réflexion. Considérant qu'à ce titre ils estiment que la SNCB devrait être un acteur majeur et incontournable de la dynamique de la rue Couverte en lien avec ses espaces sis de part et d'autre.	Une des conditions de réussite de ce projet repose justement sur la bonne coordination avec la SNCB. La SNCB est bien reprise dans les partenaires de ce projet. Le programme mentionne que le réaménagement complet de la rue couverte permettra également de requalifier les liens avec les entrées de la gare et de redévelopper l'animation de la rue via les cellules en bordure du grand quadrilatère. »	Ajouter dans les conditions de réussite : l'animation de la rue Couverte par l'activation des façades des commerces côté gare et du grand quadrilatère.
Considérant que Bruxelles Environnement demande que soit ajouté à la fiche-projet une recommandation relative à l'utilisation de revêtements acoustiques pour le plafond et les murs ainsi qu'un revêtement absorbant pour la partie carrossable (asphalte).	Nihil	Ajouter une recommandation relative à l'utilisation de revêtements acoustiques pour le plafond et les murs ainsi qu'un revêtement absorbant pour la partie carrossable (asphalte).

Considérant que Bruxelles Environnement recommande de prévoir un éclairage économe en énergie.	Nihil	Ajouter une recommandation relative à la mise en place d'un éclairage économe en énergie.
Considérant que Bruxelles Environnement suggère également d'ajouter "SNCB service entretiens" dans les partenaires envisagés pour ce projet.	La SNCB est déjà reprise dans les partenaires du projet.	Nihil
Considérant qu'Urban indique qu'il serait intéressant de maximiser les réflexions sur le contrôle social et sur la sécurité d'un espace fermé et peu visible afin de le rendre le plus attractif et sécurisant possible de jour comme de nuit.	Nihil	Nihil
Considérant qu'Urban suggère que le mobilier, les marquages au sol et l'ensemble des options d'aménagements doivent être choisis afin de proposer un espace clair, lisible et qualitatif.	Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet. Par ailleurs, c'est bien l'objectif poursuivi dans cette opération dont la qualité sera contrôlée lors de l'introduction du PU.	Nihil
1.3 quadrilatères		
Considérant qu'un habitant est favorable aux projets des quadrilatères à la verdurisation et à la suppression du parking place de la Constitution.	Nihil	Nihil
Considérant qu'IEB signale qu'avec l'électrification des bus, leur présence, déjà très importante, sera renforcée, la proposition de gare de bus dans le grand quadrilatère paraît plus opportune que la création d'une nouvelle gare de bus place de la Constitution.	Le projet de transformation du grand quadrilatère en "hub bus" est une opération "à initier" du projet de programme du CRU 7. A charge de Bruxelles Mobilité et de la STIB a mettre à l'ordre du jour du GRBC ce dossier afin d'obtenir une décision de principe sur ce projet et de permettre les négociations SNCB / STIB / Bruxelles Mobilité.	Nihil
Considérant que le BRAL, IEB et un habitant estiment que l'étude de faisabilité programmatique, technique et financière sur les quadrilatères devrait être financée entièrement ou en partie par la SNCB (propriétaire).	Le CRU a pour objectif d'acquérir les droits réels du petit quadrilatère. Si la gare de bus voit également le jour, la Région devra également acquérir ces droits.	Nihil
Considérant qu'IEB suggère de tenir compte des risques d'incendie liée à l'usage de batteries électriques au regard des normes incendies dans l'étude de faisabilité.	Le programme prévoit de tenir compte des risques incendies en mentionnant « des clarifications sur les besoins techniques de sécurisation et viabilisation de l'espace ». La partie "incendie" est comprise dans la question de "sécurisation".	Nihil

	Infrabel et la SNCB seront partenaires de cette étude de faisabilité.	
Considérant que le BRAL espère que cette étude inclura une concertation avec les commerçants de l'avenue de Stalingrad, souvent demandeurs de projets améliorant le quartier.	Hub.brussels est repris dans les partenaires du projet et représentera le secteur économique. Par ailleurs, un processus d'information et de participation sera mis en place et permettra aux riverains et commerçants de réagir.	Nihil
Considérant que le BRAL préconise de prendre en compte la connexion piétonne entre la gare et la petite ceinture dans l'aménagement du petit quadrilatère.	L'activation des quadrilatères par des équipements et commerces/horeca connexes a notamment pour objectif d'animer l'espace public par des façades actives.	Ajouter dans le descriptif du projet : une recommandation relative à la prise en compte de la connexion piétonne entre la gare et la petite ceinture.
<p>Considérant que certains habitants estiment que la programmation des quadrilatères ne permet pas d'assurer un sentiment de sécurité que pourraient davantage apporter des magasins et des restaurants avec un personnel approchable en cas d'insécurité.</p> <p>Considérant que plusieurs habitants estiment que les fonctions à y privilégier devraient être plus nobles, profiter au plus grand nombre (intergénérationnel et multiculturel) et suggèrent d'implanter des surfaces commerciales, marché (semi-)permanent, des espaces culturels, galeries d'artistes, HoReCa avec grande perméabilité intérieure et animant les espaces publics urbains attenants sur l'esplanade de l'Europe et la place de la Constitution.</p>	<p>Sécurité : hors champ opérationnel réglementaire des CRU.</p> <p>Par ailleurs, un nouveau poste de police devrait prendre place dans le quartier.</p> <p>Par ailleurs, l'activation des façades des quadrilatères ainsi que le service d'accueil dans le pôle soin permettront une forme de contrôle social. De plus, des actions de cohésion sociétale seront développées durant la phase d'exécution et pourront être menées sur la thématique de la sécurité.</p> <p>L'affectation en zone de chemin de fer actuelle ne permet pas d'y implanter une grande surface dédiée aux commerces.</p> <p>L'AGRBC CRU de 2017 permet de "la création, l'extension, la réhabilitation ou la rénovation de biens immeubles en vue de les affecter à des espaces commerciaux, artisanaux ou productifs "</p> <p>Un horeca et/ou de petits locaux ou commerces connexes aux équipements retenus pourront prendre place sur les pourtours des quadrilatères.</p>	Nihil

Considérant que certains habitants estiment que les fonctionnalités de la gare de bus risquent de créer des ruptures successives, dénivelé entre espaces de roulage et quais et la présence de nombreux véhicules volumineux générant un sentiment d'insécurité.	Nihil	Nihil
Considérant que certains habitants estiment que pour être sécurisé, le grand parking vélo devrait être fermé et que cette fonction devrait trouver plutôt place dans un volume souterrain, par ex. le niveau -1 du parking 'Horta'.	Nihil	Nihil
Considérant que certains habitants estiment également qu'un pôle sportif risque d'être fermé et de bloquer une continuité nord-sud au sein de ce futur espace public sous voies.	Ces équipements auront une façade active. Un HoReCa et/ou de petits locaux ou commerces connexes aux équipements retenus pourront prendre place sur les pourtours des quadrilatères.	Nihil
Considérant qu'ils suggèrent que l'étude s'étende à l'ensemble des volumes sous voies et pas seulement sur les volumes actuellement clos.	Les espaces non clos sont déjà pris en considérations dans d'autres fiches projets du CRU 7 : 1.2 Rue couverte / 2.5 Tunnel des Vétérinaires ou dans le cadre de la remise en pristin état du chantier du Métro 3.	Nihil
Considérant qu'un habitant souligne que cela fait plus de 20 ans qu'on fait des études sur ces quadrilatères et qu'il est plus que temps de programmer leurs réaménagements et une occupation. Considérant que cet habitant soutient le projet de HUB mobilité dans le grand quadrilatère mais qu'il est important qu'il regroupe les bus STIB, TEC et DE LIJN.	Nihil	Nihil
Considérant qu'un habitant demande d'assurer que l'odeur ne persiste pas, investir dans des diffuseurs comme dans les aéroports.	Le pôle soin prévu dans le petit quadrilatère a pour objectif de remédier en partie aux problèmes de mictions et d'odeur en rue. Par ailleurs, des actions de cohésion sociale seront développées durant la phase d'exécution et pourront être menées sur la thématique de la propreté.	Nihil
Considérant qu'un habitant se demande si les pôles sportif et de soin seront inclusifs (pour les femmes précaires et racisées).	L'aspect inclusif est très important à prendre en compte dans la programmation du CRU.	Ajouter dans la rubrique "public cible" : l'attention portée à l'inclusivité des installations, équipements.
Considérant que la SNCB rappelle que le travail de programmation doit prendre en compte des éléments déjà connus et fondamentaux pour elle :	L'étude de faisabilité et les opérations d'équipements en tiendront compte.	Nihil

<p>parking vélo de grandes dimensions, point vélo (réparations et service), local pour les objets trouvés de la SNCB, locaux techniques pour l’HVAC de la gare...</p> <p>Considérant que la SNCB demande à être associée en première ligne du pilotage de ce travail de programmation en tant que propriétaire des lieux. Infrabel devra également être consulté pour les aspects sécurité.</p>	<p>La SNCB et Infrabel sont bien repris dans les partenaires de ces opérations.</p>	
<p>Considérant qu’Urban demande de tenir compte de leurs caractéristiques patrimoniales lors de toute définition de projet.</p>	<p>Cette remarque concerne la phase d’exécution du projet. Par ailleurs, l’étude de faisabilité en tiendra compte et le contrôle du respect des caractéristiques patrimoniales se fera lors de l’introduction du PU.</p>	<p>Ajouter dans les conditions de réussite : une mention ou une recommandation relative à la prise en compte des caractéristiques patrimoniales</p>
<p>1.4A et B pôle sport quadrilatère</p>		
<p>Considérant que plusieurs habitants soutiennent le projet de pôle sport dans le petit quadrilatère.</p> <p>Considérant qu’un habitant trouve bénéfique d’inclure un skatepark intérieur pérenne pour la communauté skateboard grandissante belge.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu’un habitant identifie d’autres besoins plus urgents qu’un skatepark : aides sociales, nourriture, projets d’intégration, logements salubres...</p>	<p>Le diagnostic met en évidence le manque d’équipement de différentes natures. Cependant, la configuration atypique des quadrilatères avec les nuisances sonores, vibratoires et le manque de lumière naturelle ont considérablement réduit les types d’équipement envisageables.</p> <p>Par ailleurs, dans le programme du CRU 7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pôle soins répond déjà à des besoins urgent en termes d’aides - le projet MENA répond à des problématiques de “logements spécifiques” et d’ "intégration" - des actions de cohésion sociale sont prévues sur différentes thématiques dont l’alimentation. 	<p>Nihil</p>

<p>Considérant que plusieurs habitants estiment qu'il faut penser à l'équilibre des groupes cibles (pas seulement aux jeunes) et au caractère inclusif (équipement sportif aussi pour les femmes).</p> <p>Considérant qu'un habitant propose l'installation d'un boulodrome à la place d'une salle d'escalade pour favoriser la mixité entre jeunes et moins jeunes et mettre la salle d'escalade dans le mini quadrilatère.</p>	<p>L'équilibre des groupes cibles ainsi que l'aspect inclusif sont très importants à prendre en compte dans la programmation du CRU.</p>	<p>Ajouter une recommandation relative à l'attention portée à l'équilibre des groupes cibles et à l'inclusivité des installations, équipements.</p> <p>Ajouter dans la description du projet l'aspect non exhaustif des équipements sportifs proposés pour ne pas mettre de côté de potentiels projets d'équipement.</p>
<p>Considérant qu'un habitant estime qu'il est essentiel que la conception de l'espace extérieur environnant favorise l'accès sécurisé et l'attractivité de ces installations.</p>	<p>Cette remarque sera prise en compte dans l'opération « Esplanade de l'Europe ».</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'un autre habitant estime important de prévoir une présence, un contrôle social comme une antenne avec des éducateurs de rue.</p> <p>Considérant que ce même habitant trouve indispensable de prévoir des cellules commerciales ouvertes en journée et en soirée pour améliorer l'animation et le contrôle social.</p>	<p>Educateurs de rue : hors champ opérationnel réglementaire des CRU.</p> <p>L'activation des façades des quadrilatères ainsi que le service d'accueil dans le pôle soin permettront une forme de contrôle social. De plus, des actions de cohésion sociale seront développées durant la phase d'exécution et pourront être menées sur la thématique de la sécurité.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'un habitant propose l'installation d'une "Vélotek" dans le "pôle sport" profitant également de l'esplanade de l'Europe pour donner des formations de vélo.</p>	<p>Le programme propose l'implantation d'équipements de sport urbain et de soin dans le petit quadrilatère. La gestion de ces espaces sera attribuée à l'issue d'un appel à projet. Une Vélotek pourrait s'y implanter mais nous ne pouvons pas le garantir ni le préciser à ce stade dans le programme.</p>	<p>Ajouter dans la description du projet l'aspect non exhaustif des équipements sportifs proposés pour ne pas mettre de côté de potentiels projets d'équipement.</p>
<p>Considérant qu'Urban privilégie l'aménagement d'un marché couvert qui rejoint un besoin d'intérêt général, vise un public plus large et complémentaire au marché du midi plutôt qu'un pôle sportif.</p>	<p>Même si l'intention d'élargir le public cible est louable, l'affectation en zone de chemin de fer actuelle ne permet pas d'y implanter une grande surface dédiée aux commerces (la proposition</p>	<p>Nihil</p>

<p>Considérant que la commune de Saint-Gilles ne rejoint pas cette recommandation (avis de la commission de concertation).</p>	<p>d'urban.brussels est contradictoire avec les prescriptions réglementaires "9. Zone de chemin de fer" au PRAS).</p> <p>L'AGRBC CRU de 2017 permet de "la création, l'extension, la réhabilitation ou la rénovation de biens immeubles en vue de les affecter à des espaces commerciaux, artisanaux ou productifs "</p> <p>Un horeca et/ou de petits locaux ou commerces connexes aux équipements retenus pourront prendre place sur les pourtours des quadrilatères dans les limites des prescriptions réglementaires "9. Zone de chemin de fer" au PRAS.</p>	
<p>1.4C Pôle soins / Laverie publique quadrilatère</p>		
<p>Considérant que plusieurs habitants approuvent ce projet qui répond aux besoins criants dans les environs de la gare.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'un habitant estime indispensable que les installations sanitaires soient gratuites, ouvertes, entretenues et surveillées 24/7.</p>	<p>Une condition de réussite fait référence à la bonne gestion des lieux « Sans une bonne gestion au quotidien, ce lieu ne pourra pas se développer dans de bonnes conditions. »</p> <p>Le descriptif du projet prévoit déjà "un système de gratuité pour les publics en errance dans le quartier" en ce qui concerne les toilettes publiques.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'un habitant suggère de différencier les toilettes pour les sans-abris des toilettes pour les autres usagers.</p>	<p>Cette remarque concerne davantage le développement du projet qui n'est pas détaillé au stade du programme.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'un habitant estime que les douches et toilettes publiques doivent être ouvertes à tout le monde sans stigmatisation.</p> <p>Considérant que ce même habitant propose d'ajouter un hammam public avec coiffeur et soins de beauté afin de rendre le lieu plus convivial et pas uniquement dédié aux sans-abris.</p>	<p>Cette remarque concerne davantage le développement du projet qui n'est pas détaillé au stade du programme.</p>	<p>Nihil.</p>

Considérant qu'un habitant suggère d'intégrer une salle d'allaitement et une table de linge au niveau du pôle soin.	L'aspect polyvalent et inclusif sont très importants à prendre en compte dans la programmation du CRU.	Ajouter une recommandation relative à l'attention portée à la polyvalence et à l'inclusivité des installations, équipements.
Considérant que le BRAL estime que la gratuité doit être pour tous et toutes, puisque la zone est hautement fréquentée – particulièrement le dimanche. Considérant que le BRAL suggère de prévoir suffisamment d'infrastructures pour le public en errance dans le quartier : casiers privés, douches, toilettes.	Cette remarque concerne davantage le développement du projet qui n'est pas détaillé au stade du programme. Par ailleurs, il est très difficile de multiplier les infrastructures de soin dans le quartier car la gestion de celles-ci serait difficile à mettre en place.	Nihil
Considérant que le BRAL demande de porter une attention particulière au fait que l'espace doit rester agréable et convivial pour tous les publics.	Une condition de réussite fait référence à la bonne gestion des lieux « Sans une bonne gestion au quotidien, ce lieu ne pourra pas se développer dans de bonnes conditions. »	Nihil
Considérant qu'un habitant craint l'effet d'aspiration des publics précarisés à la gare du Midi.	Nihil	Nihil
Considérant que Bruxelles Environnement propose d'élargir la réflexion sur la consommation d'eau, en prévoyant la récupération des eaux de pluie aussi pour les douches et d'étudier la possibilité de recycler les eaux grises pour les toilettes.	Cette recommandation est déjà présente dans la fiche projet à la rubrique "principales conclusions du RIE" : Cfr " Recommandation : Etudier la possibilité de récupération des eaux de pluies pour les toilettes et intégrer les dispositifs de consommation d'eau les plus performants"	Nihil
1.5 Centre Mena		
Considérant que plusieurs habitants saluent ce projet qui permettra d'éviter que les MENA ne continuent à errer autour de la gare.	Nihil	Nihil
Considérant que d'autres habitants estiment que l'espace d'accueil pour MENA n'est pas suffisamment grand au regard des besoins réels à cet endroit.	En effet, les besoins sont importants. Le CRU propose de financer une petite infrastructure dans les limites de ces moyens, des éligibilités réglementaires (AGRBC CRU art 14 §2 : logements de transit) et des opportunités foncières identifiées en sachant qu'il s'agit d'une thématique	Nihil

	qui ne fait habituellement pas partie des investissements CRU. Par ailleurs, une autre opportunité foncière mitoyenne à la parcelle pourrait se dégager et permettre un agrandissement de l'infrastructure - le cas échéant - à condition de trouver un financement complémentaire.	
Considérant qu'un habitant estime que Cureghem fait déjà face à une grande population précaire et ne doit pas devenir le seul lieu d'accueil à Bruxelles.	Nihil	Nihil
Considérant qu'un habitant demande qu'un service d'accompagnement soit prévu pour éviter que les personnes errent dans l'espace public et causent des nuisances.	Le projet prévoit un espace d'accueil de jour au rez-de-chaussée qui aura pour objectif d'encadrer les résidents	Nihil
Considérant que Bruxelles Environnement suggère d'avoir un propos plus ambitieux en indiquant "développer un bâtiment durable exemplaire au regard du référentiel GRO". En termes d'acoustique, ce nouveau bâtiment va permettre de combler une dent creuse ce qui sera favorable pour l'intérieur d'îlot. Considérant qu'ils demandent de porter une attention particulière dans le choix du revêtement de façade, qu'il soit le moins réfléchissant possible.	Cette remarque concerne davantage le développement du projet dont la qualité et la durabilité seront contrôlés lors de l'introduction du PU.	Nihil
1.6 Amélioration de l'espace public suite aux excavations du chantier métro 3 Jamar, Stalingrad, Poincaré, Bara (place)		
Considérant que plusieurs habitants trouvent la description du projet plutôt vague et peu engageante.	Ce projet est un projet associé en cours de définition. Le programme comprend donc à ce stade une description relativement large. Elle comprend ad minima la remise en pristin état prévue au CSC des travaux du Métro 3. La fiche a pour vocation d'aller plus loin que ce pristin état.	Nihil
Considérant qu'un habitant demande que le cheminement cyclo piétonne entre les différents projets d'aménagement espace public soit le plus logique possible en portant une attention aux dangers que représentent les traversées piétonnes.	Cette remarque concerne davantage le développement du projet dont la qualité et la durabilité seront contrôlés lors de l'introduction du PU.	Nihil
Considérant que plusieurs habitants signalent que le pont ferroviaire, assez remarquable, pourrait constituer une belle opportunité, à la fois de	Nihil	Nihil

<p>‘ponctuation’ de la petite ceinture et d’un parcours pédestre ‘sous voies’ entre la gare et le cœur de la ville.</p>		
<p>Considérant que Bruxelles Environnement demande que le projet veuille à réduire les vitesses, le flux des véhicules et recommande l’utilisation d’un revêtement absorbant pour la partie carrossable (asphalte).</p>	<p>Cette opération est financée et mise en œuvre par Bruxelles Mobilité, comme une opération associée. Ces informations seront transmises au pilote de cette opération pour la bonne mise en œuvre de ce projet.</p>	<p>Nihil</p>
<p>2.1 A, B et C Place Horta</p>		
<p>Considérant qu’un habitant soutient les projets pour connecter la place Horta et la rue Bara et pour activer les espaces commerciaux au rez-de-chaussée du bâtiment ONSS.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que plusieurs habitants se demandent si du stationnement vélo supplémentaire est prévu voir spécifiquement pour des vélos de location, vélos partagés, ... sur la place Horta.</p>	<p>Cette remarque concerne davantage le développement du projet. Par ailleurs, un grand parking vélo est prévu dans le grand quadrilatère.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu’un habitant signale qu’il n’est pas fait mention du problème des sans-abris qui traînent et urinent en public sur la place et que le lien du pôle de soin peut être rendu plus difficile.</p>	<p>La thématique du sans-abrisme est développée dans le diagnostic et n’est pas reprise systématiquement dans le descriptif de chaque projet étant donné que cela concerne l’ensemble des espaces ouverts autour de la gare.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que plusieurs habitants estiment que les magasins et les restaurants de la gare devraient être ouverts en direction de la place Horta pour l’activer davantage.</p>	<p>Cette remarque dépasse l’échelle d’intervention du CRU et sera réétudiée dans le cadre de l’actualisation du PAD Midi.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que le BRAL, Bruxelles Environnement ainsi que plusieurs habitants demandent la mise en place d’une bande cyclable sur la place pour permettre une traversée agréable des vélos. Considérant que le BRAL et Bruxelles Environnement demandent que l’emplacement de cette bande cyclable soit étudié avec attention afin de minimiser les conflits. Considérant que Bruxelles Environnement propose de la placer du côté opposé à la gare contrairement au plan proposé.</p>	<p>Cette remarque concerne davantage le développement du projet.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que la SNCB signale que l’emplacement prévu pour la piste cyclable n’est pas envisageable car il n’y a pas d’autre alternative pour la livraison des commerces de la gare à part via la place le long de la gare.</p>	<p>La SNCB est bien reprise dans les partenaires du projet et sera consultée durant son élaboration.</p>	<p>Nihil</p>

<p>Considérant que la SNCB demande que des comptages soient réalisés ainsi qu'un dialogue avec les gestionnaires de la gare avant tout aménagement et que celui-ci tienne compte du futur parking vélo de dimensions importantes dans le Grand Quadrilatère.</p> <p>Considérant que la SNCB ne comprend pas le statut de cette piste cyclable par rapport au RER vélo prévu avenue Fonsny.</p> <p>Considérant que d'autres habitants ne sont pas favorables à un espace cyclo-piéton attenant à la gare mais plutôt à une circulation libre piétonne et cycliste mais favorable à la mise en place d'un revêtement moins irrégulier ou de plain-pied.</p>	<p>Cette remarque concerne davantage le développement du projet et sera transmise au pilote de cette opération.</p>	
<p>Considérant que plusieurs habitants soutiennent l'idée de déplacer la trémie nord du parking Horta.</p> <p>Considérant que le BRAL propose de simplement fermer l'entrée nord du QPark pour améliorer l'espace public étant donné que le projet Move'Hub est toujours dans les cartons.</p> <p>Considérant que la commune d'Anderlecht n'est pas convaincue par la proposition de déplacer l'entrée du parking rue Bara car cette dernière est déjà très engorgée actuellement.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que le BRAL souligne que le déplacement de la zone taxi vers la rue Blérot l'éloigne des sorties de la gare, que ceci nécessitera de penser la signalétique depuis la gare.</p> <p>Considérant que le BRAL, IEB et plusieurs habitants estiment que la liaison avec la rue Bara/Blérot est essentielle pour réduire la coupure que crée le bâtiment ONSS entre Anderlecht, la place Victor Horta, la gare et Saint-Gilles, qu'à ce titre le projet « Amélioration du passage » est important et devrait se faire de pair avec le réaménagement de la place Horta.</p> <p>Considérant qu'IEB ainsi que plusieurs habitants estiment que sa réouverture devrait être imposée à la SNCB en tant que servitude publique.</p> <p>Considérant que le BRAL et Urban indiquent que le déplacement des taxis vers la rue Bara/Blérot accessible via la traversée du bâtiment ONSS peut sécuriser le passage et redynamiser cette zone aujourd'hui considérée comme un « angle mort » du quartier, une zone arrière non affectée.</p>	<p>L'ouverture du passage figure dans les conditions d'octroi du permis d'urbanisme qui a été délivré à l'époque.</p> <p>La SNCB a le projet de rouvrir le passage avec l'implantation d'un commerce ou d'un équipement et cherche un concessionnaire. Cette opération est reprise dans le livret 2.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'un habitant signale que contrairement à ce que disent les documents du CRU, le passage dans le bâtiment SPF Santé, entre Bara et Horta, n'est jamais ouvert.</p>	<p>Dans le livret 2, il est écrit que « Suite à la fermeture de la brasserie/restaurant Midi Station,</p>	<p>Nihil</p>

	la SNCB (propriétaire du passage en question) reste dans l'attente de trouver une solution de réaffectation. »	
Considérant que plusieurs habitants estiment que le cœur de l'îlot 'Victor' devrait être intégralement réaffecté à un espace collectif 'vert' de qualité, sans être dénaturé par une telle infrastructure, imperméable et perturbante pour le futur bâti. Il nous semble que cet équipement devrait faire l'objet d'une étude spécifique pour être implantée et conçue en perturbant le moins possible l'urbanité du quartier, spécialement les îlots (principalement) affectés au logement.	L'îlot Victor reprend un projet mixte privé revu en termes de densité. Cette remarque concerne plus l'outil planologique du projet de PAD et dépasse le champ réglementaire des CRU.	Nihil
Considérant que plusieurs habitants trouvent dommage que la trémie sud du parking soit maintenue en l'état ce qui ne permet pas de renforcer autant que possible la vitalité de la place, se limiter à 2 bandes permettrait un gain de place en plus de la suppression du kiss ans ride.	Cette remarque est pertinente mais l'outil CRU ne permet pas de financer des interventions sur des parkings privés.	Nihil
Considérant que plusieurs habitants ne sont pas favorables à 'l'extension' du marché du Midi sur cette place qui ne correspond pas selon eux à un besoin et plaident pour une fonction de ce type, beaucoup plus pérenne, dans le(s) quadrilatère(s)."	Nihil	Nihil
Considérant que plusieurs habitants suggèrent de verduriser davantage la place avec plus de pleine terre autour des arbres qui permettrait de rendre le passage vers le parc plus attrayant. Considérant que plusieurs habitants suggèrent la remise à ciel ouvert de la Senne sur la place.	Le parking Qpark est en sous-sol de la place Horta. Cette infrastructure souterraine ne permet pas de végétaliser davantage en pleine terre. Par ailleurs, la remise à ciel ouvert de la Senne est un projet très onéreux qui ne pourra pas être pris en charge dans le cadre du CRU.	Nihil
2.2 rue de l'Instruction		
Considérant qu'un habitant signale que le passage piéton à l'entrée de la gare est dangereux en raison de son emplacement dans un virage, et du stationnement en double file des taxis et des voitures.	La traversée piétonne sera bien prise en charge dans les réaménagements de la rue de France/rue de l'Instruction.	Nihil
Considérant qu'un habitant signale qu'il n'y a pas d'endroit approprié pour garer les vélos et les scooters.	Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.	Nihil
Considérant qu'un habitant signale que la zone de stationnement "CD" bloque l'accès à la gare."	Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.	Ajouter la mention du stationnement CD dans la

		description et/ou dans les points d'attentions/recommandations.
2.3A et B Rue Bara		
Considérant qu'un habitant signale que les carrefours Bara/Instructions sont extrêmement mal conçus et dangereux, les passages piétons étant trop loin et n'offrant aucune visibilité si bien que les véhicules amorcent leur tournant à toute vitesse.	La fiche projet prévoit de traiter ce carrefour.	Nihil
Considérant que plusieurs habitants soutiennent le projet de la rue Bara qui vise à créer davantage d'espace public.	Nihil	Nihil
Considérant qu'un habitant trouve que le projet manque de détails à ce stade.	Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.	Nihil
Considérant que d'autres habitants s'étonnent beaucoup qu'il ne soit question « que » de traversées ponctuelles à revoir, alors que cet espace ressemble à une autoroute urbaine.	La rue Bara est prise en charge par ailleurs dans le cadre de la maille Cureghem et fera l'objet de microprojets portés par BM	Nihil
Considérant que plusieurs habitants demandent d'éviter de parler des 'usagers faibles'.	Nihil	Modifier « usagers faibles » par piétons/cyclistes dans l'ensemble du programme.
Considérant qu'un habitant demande à prévoir un espace arboré et mieux éclairé.	Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.	Nihil
Considérant que le BRAL rappelle que Good Move qualifie la rue Bara et le boulevard Jamar en Auto Plus et que cela implique la mise en place d'une piste cyclable sécurisée en site propre sur cet axe et bien reliée aux autres axes cyclables lors du réaménagement de la rue Blérot en station de taxi et des réflexions sur la rue Bara et le boulevard Jamar.	Nihil	Nihil
Considérant que la commune d'Anderlecht soutient cette opération car cette sécurisation est vraiment nécessaire et demandée. Considérant que la commune d'Anderlecht attire l'attention sur les micro-projets de BM prévu sur Bara.	Nihil	Nihil
2.4 Rue de France		
Considérant qu'un habitant soutient ce projet qui permet d'offrir un accès sûr pour les piétons et les cyclistes au sud vers Biestebroek. Considérant que ce même habitant indique que la logique d'un corridor cyclable devrait être étendue de manière cohérente de la zone du canal au Bd	Le projet étudiera la proposition d'un tracé pour une piste cyclable marquée et cohérente depuis l'îlot des Deux Gares jusqu'au boulevard du Midi qui intègre les connexions transversales.	Ajouter dans les conditions de réussite que la cohabitation des différents modes de mobilité douce devra être étudiée.

<p>du Midi le long de la ligne de chemin de fer (Parc des Deux Gares, Rue de France, Pl. Victor Horta, Esplanade de l'Europe, ...).</p> <p>Considérant qu'un habitant se demande si une voie cyclable séparée est prévue sur la rue de France ou si des aménagements cyclables sont prévus au niveau de l'administration communale d'Anderlecht.</p>		
<p>Considérant qu'un habitant estime que la rue devrait être élargie et devenir une porte d'entrée du ring plutôt que la rue de Bara.</p>	<p>Cette remarque dépasse l'échelle d'intervention du CRU et sera réétudiée dans le cadre de l'actualisation du PAD Midi ou d'un plan de mobilité global à effectuer par Bruxelles Mobilité dans le cadre de leurs compétences spécifiques.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'un habitant signale qu'il n'y a aucune mention de la zone de déchargement CD devant la gare rue de France.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Ajouter la mention du stationnement CD dans la description et/ou les constats.</p>
<p>Considérant qu'un habitant propose de combiner la zone de dépose minute des voitures normales et des CD.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Ajouter la mention du stationnement CD dans la description et/ou les constats.</p>
<p>Considérant que plusieurs habitants se demandent quel sera le devenir des espaces (bâtis) rue de France notamment les logements pour cheminots, inoccupés depuis des années, et du site SNCB sis en face, à prendre en considération.</p> <p>Considérant que plusieurs habitants souhaitent la remise à ciel ouvert de la Senne rue de France sous forme d'un tracé continu jusqu'à la petite ceinture.</p>	<p>Les projets de part et d'autre de la rue de France sont en cours de développement en dehors du cadre du CRU.</p> <p>Quant à la remise à ciel ouvert de la Senne, celle-ci est très onéreuse et ne pourra pas être prise en charge dans le cadre du CRU. Cependant, le projet de réaménagement de la rue de France prévoit que « la présence cachée de la Senne pourra être rendu manifeste à travers des dispositifs dispersés sur le linéaire de la voirie. »</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que la commune d'Anderlecht signale que la rue de France n'est pas à double sens comme affirmée dans le texte.</p> <p>Considérant que la commune d'Anderlecht ajoute que la SNCB devrait faire de gros détours si la rue de France est mise entièrement à sens unique.</p>	<p>Nihil</p>	<p>Corriger le texte dans le programme CRU.</p>
<p>Considérant que la commune d'Anderlecht ainsi que d'autres habitants demandent de porter une attention particulière à la compatibilité avec tous les bus internationaux, les livraisons de la gare et autres modes.</p>	<p>Cette remarque dépasse l'échelle d'intervention du CRU et sera réétudiée dans le cadre de l'actualisation du PAD Midi.</p>	<p>Ajout dans la rubrique des conditions de réussite : " une attention sera portée lors de</p>

		l'étude à la compatibilité avec tous les bus internationaux, les livraisons de la Gare et autres modes.
2.5A et B Rue des Vétérinaires et tunnel		
Considérant qu'un habitant estime que la continuité de la piste cyclable pourrait être plus importante.	Le projet étudiera la proposition d'un tracé pour une piste cyclable marquée et cohérente depuis l'îlot des Deux Gares jusqu'au boulevard du Midi qui intègre les connexions transversales.	Ajouter dans les conditions de réussite que la cohabitation des différents modes de mobilité douce devra être étudiée.
Considérant que ce même habitant précise que l'observation autour du tunnel piétonnier est vague, qu'il y a depuis longtemps un problème de SDF, d'urine et d'excréments, de rats à cet endroit.	Nihil	Ajouter dans la description la présence de public vivant en rue.
Considérant que le BRAL et plusieurs habitants se montrent sceptiques quant au fait qu'une installation artistique suffira à augmenter le sentiment de sécurité de ces espaces et estiment que le réaménagement du tunnel pourrait vite être dégradé, que ce projet ne sera d'aucune utilité s'il n'y a pas de politique d'accompagnement autour de la thématique sans abris (en ce sens, les actions du chapitre 4 sont les bienvenues).	Les actions de cohésion sociale seront développées durant la phase d'exécution et pourront être menées sur la thématique de la propreté et/ou de la sécurité.	Ajouter une recommandation sur la gestion, sécurisation de cet espace.
Considérant qu'un habitant suggère de prévoir des œuvres d'art renouvelées chaque saison et en collaboration avec les écoles et les asbl d'art.	Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.	Nihil
Considérant que le BRAL estime que le côté peu pratique du petit tunnel limite fortement les aménagements et demande s'il est possible de connecter les deux tunnels pour rendre le tunnel piéton plus agréable.	Cette remarque concerne une problématique d' "infrastructure de mobilité" qui dépasse le cadre du CRU et concerne plutôt Bruxelles Mobilité (ainsi qu'Infrabel et la SNCB). Les moyens du CRU sont limités et ne permettent pas de financer une opération aussi coûteuse à ce stade.	Nihil
Considérant que Bruxelles Environnement demande que soit ajoutée à la fiche-projet une recommandation relative à l'utilisation de revêtements acoustiques pour le sol, plafond et les murs.	Nihil	Ajouter une recommandation relative à l'utilisation de revêtements acoustiques pour le plafond et les murs ainsi qu'un

		revêtement absorbant pour la partie carrossable (asphalte).
Considérant que Bruxelles Environnement recommande également de prévoir un éclairage économe en énergie.	Nihil	Ajouter une recommandation relative à la mise en place d'un éclairage économe en énergie.
Considérant que Bruxelles Environnement suggère également d'ajouter "SNCB service entretiens" dans les partenaires envisagés pour ce projet.	Nihil	La SNCB et Infrabel seront ajoutés dans la rubrique "partenaires du projet".
Considérant que Bruxelles Environnement signale que l'ICR 9 passe via la rue et le tunnel des vétérinaires et n'est pas mentionné dans la fiche projet.	Nihil	Ajouter la mention de l'ICR9 dans la fiche projet.
Considérant qu'Urban demande de prévoir non seulement une activation de cet espace le jour, mais également la nuit pour améliorer le contrôle social de cet espace fermé et moins visible.	Nihil	Ajouter une recommandation sur la gestion, sécurisation de cet espace.
3. Parc des deux Gares		
Considérant que la majorité des réclamants soutiennent ce projet important pour le quartier en manque d'espace vert.	Nihil	Nihil
Considérant qu'un habitant trouve que le coût du projet est "colossal".	Nihil	Nihil
Considérant que plusieurs habitants trouvent que la taille du parc des deux-gares est ridicule qui s'apparente davantage à un couloir vert pour la marche qu'à un parc de séjour. Celui-ci n'est pas du tout à la hauteur des besoins d'un quartier aussi densément peuplé et aussi paupérisé. Considérant qu'un habitant suggère que les deux parkings situés à l'arrière du bâtiment Philips soient intégrés au parc.	La taille du parc est contrainte par le bâti se trouvant sur l'îlot des Deux Gares et par l'infrastructure de chemin de fer. La réalisation de l'ensemble des options pour optimiser la taille du parc représentera l'enjeu principal de cette opération durant la phase d'exécution et dans le futur.	Nihil
Considérant qu'un autre habitant estime qu'attendre encore 2030 pour un parc accessible n'est pas juste.	Ce délai respecte les procédures de marché public, de permis d'urbanisme et de chantier. Il est incompressible.	Nihil
Considérant qu'un habitant apprécie que des limites plus strictes sur les volumes de construction sont proposées par rapport au PAD Midi. Considérant qu'un habitant entrevoit la possibilité de connecter le parc depuis le pont Marchand avec une piste cyclable et un itinéraire piéton.	Nihil	Nihil

Considérant que plusieurs habitants mettent en évidence qu'il faudra entretenir les espaces, éduquer les usagers au respect de ceux-ci et assurer la sécurité du parc (Le parc devra être fermé le soir et surveillé).	Cette remarque concerne la phase de gestion du parc.	Nihil
Considérant qu'un habitant suggère d'y installer des toilettes et des douches publiques.	Le projet de programme ne le prévoit pas explicitement mais des toilettes pourraient être prévues dans le petit équipement du parc (ancienne pompe à essence) ou encore dans le nouveau bâtiment technique « Dégrilleur »	Ajouter la mention "analyser la possibilité d'intégrer des toilettes publiques et urinoirs" dans la rubrique "objectif" de la fiche projet.
Considérant qu'un habitant demande s'il est possible de créer une "forêt alimentaire" à cet endroit avec l'aide des résidents locaux, une guinguette au milieu du parc.	La taille du parc ne permettra pas de créer une « forêt alimentaire » qui risquerait de privatiser le peu d'espace disponible.	Nihil
Considérant que plusieurs habitants se demandent si la chute d'eau ne pourrait être mise à ciel ouvert et constituer un élément d'animation visuel et sonore depuis la rue de l'Instruction.	Nihil	Nihil
Considérant qu'un habitant demande s'il est nécessaire de dépolluer tous les sols pour un usage limité à la détente en plein air et qu'un autre propose de faire l'objet d'expériences de phytoremédiation, d'assainissement de sols, en recourant aux propriétés de certaines plantes, en termes d'absorption des polluants, ou dans le cas d'huiles lourdes par exemple.	La réglementation prévoit que les propriétaires pollueurs doivent assainir leurs sols. Pour le reste, cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.	Nihil
Considérant que le BRAL se réjouit de voir que le parc prévu a été agrandi par rapport à ce qui était prévu dans le PAD.	Nihil	Nihil
Considérant que le BRAL et plusieurs habitants se demandent s'il est envisageable de laisser quelques berges ou partie du parc sauvages pour permettre une faune & flore de s'y développer avec moins d'impact du passage humain.	Le projet global de parc comprend en effet des zones préservées du passage humain.	Nihil
Considérant que le BRAL et IEB demandent de porter une attention particulière aux passages plus étroits du parc pour garantir un sentiment de sécurité chez les usagers (RIE page 343) et IEB demande d'assurer une cohabitation sécurisée entre les usagers du parc et les camions /véhicules qui devront se rendre dans le nouveau bâtiment Vivaqua.	Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.	Nihil
Considérant qu'IEB et un habitant demandent de prévoir au minimum une zone de jeux pour les enfants.	La possibilité d'implanter un espace récréatif est prévue dans la fiche 3.8A scénario 1 : Dépollution et aménagements de la connexion du parc vers la rue des Deux Gares (partie Est). Par ailleurs, une	Ajouter la mention "analyser la possibilité d'implanter des zones de jeux" dans la rubrique "objectif" de la fiche projet.

	opération transversale 5.4 visant le renforcement du maillage jeux sur le périmètre est prévue est financée par le CRU.	
Considérant qu'IEB suggère d'intégrer les acquisitions des connexions dans les charges d'urbanisme.	Nihil	Nihil
Considérant qu'IEB estime que le réel potentiel de ce parc ne sera avéré qu'en cas de liaison avec les sites du Charroi au sud-ouest et de Biestebroeck à l'ouest, qu'à ce titre l'étude de faisabilité sur la traversée vers le site charroi (3.9) est une opération essentielle pour les futurs connexions des zones vertes.	Nihil	Nihil
Considérant qu'IEB trouve que les hauteurs envisagées par le CRU sont trop élevées et dépassent les hauteurs moyennes observées actuellement dans le quartier (R+4 ou 5). Considérant qu'IEB et URBAN demandent de porter une attention sur les impacts négatifs que peuvent avoir des émergences sur le microclimat du parc, ombres portées sur la végétation ainsi que sur les zones d'eau.	Le schéma repris dans le programme du CRU est donné à titre indicatif et revoit déjà fortement à la baisse les hauteurs proposées dans le projet de PAD. Les hauteurs admissibles seront réévaluées dans le cadre de l'actualisation du PAD.	Nihil
Considérant qu'IEB signale qu'il faudrait éviter d'éclairer la Senne pour limiter la perturbation de la faune.	Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.	Nihil
Considérant que la SNCB constate encore quelques erreurs sur les propriétaires repris dans les schémas qui devraient être corrigées dans le cadre de la version définitive du programme.	Nihil	Corriger les erreurs de propriété dans le programme.
Considérant qu'Urban demande de s'assurer de l'accessibilité continue de ce parc et veiller à la création d'une connexion Est-Ouest.	Cette remarque est déjà prise en compte dans les fiches 3.8 du programme.	Nihil
Considérant qu'Urban considère cet espace comme une zone eau et demande d'intégrer des réflexions sur l'intégration de la biodiversité en adéquation avec celle-ci.	Cette remarque est déjà prise en considération dans la rubrique "constats et motivations" de la fiche 3.3 ainsi que dans la rubrique "descriptif du projet" de la fiche 3.6.	Nihil
Considérant qu'Urban demande de mener une réflexion sur la mutualisation du mobilier urbain pour éviter l'encombrement des espaces publics.	Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.	Nihil
Considérant qu'Urban rappelle que les connexions à la rue des 2 Gares nécessitent la suppression d'une partie des emplacements de parking. Considérant qu'Urban demande d'analyser les besoins en stationnement des activités présentes et de maintenir suffisamment d'emplacements pour assurer la pérennité de ces activités ; que le projet devra donc concilier les flux de voitures, piétons et autres mobilités douces.	Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.	Nihil

<p>Considérant qu'Urban, Bruxelles Environnement et le BRAL estiment qu'à terme, il ne s'agit pas de choisir entre l'une ou l'autre mais de réaliser les trois connexions et ainsi assurer la qualité de l'intégration du parc dans le quartier.</p>	<p>C'est en effet l'objectif du programme à terme mais cela nécessitera davantage de moyens.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant qu'Urban demande d'opter pour le scénario ayant le moins d'impacts sur les activités économiques afin de les préserver comme le recommande l'axe 3 du PRDD qui invite à mobiliser le territoire en faveur du développement de l'économie urbaine.</p>	<p>La réalisation des connexions vers la rue des 2 gares (fiche 3.8) n'empêche pas le développement raisonné d'activités économiques ou de projets mixtes sur une partie des parcelles. Les fiches projets indiquent d'ailleurs dans la rubrique "conditions de réussite" qu'il est nécessaire d'une "Bonne coordination entre acteurs privés et publics".</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que Bruxelles Environnement émet des craintes quant à la faisabilité, la maturité du projet de parc.</p>	<p>L'année d'élaboration sert à définir un programme opérationnel, pas un projet déjà ficelé. Les 5 années de la phase d'exécution servent à cette fin. Tout comme pour les contrats de quartier durable, ce projet identifié comme essentiel pour le quartier doit être développé ensuite dans le détail durant la phase d'exécution.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que Bruxelles Environnement souligne la situation foncière très incertaine qui rend le schéma spatial préconisé très hypothétique à ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles privées en vente sans condition qualitative vis-à-vis du projet de parc (Brico) ou soumises à spéculation (le long des berges) sans l'approbation du PAD ; - Toutes les parties vendeuses sont externes à la RBC : Infrabel, commune, Vivaqua ... ; - Risque quant aux acquisitions et leur niveau de financement. Seulement 30% des acquisitions sont financées par le CRU, le reste est encore à négocier via Beliris ou autre. L'enveloppe globale pour les acquisitions pourrait être épuisée au profit d'autres acquisitions importantes du CRU. Et la complexité, le nombre d'acquisitions à faire auprès de multiples propriétaires privés rend l'opération quasi impossible dans le timing du CRU. 	<p>La politique de rénovation urbaine intervient la plupart du temps dans des périmètres compliqués ou l'intervention publique est nécessaire pour améliorer les conditions de vie des habitants passant nécessairement par le besoin d'une plus grande maîtrise foncière. Dans ce cas-ci, si l'ensemble des terrains appartenaient à la Région, il y aurait déjà un parc depuis bien longtemps. Comme dans la plupart des programmes de rénovation urbaine, les négociations sur les acquisitions se poursuivront durant la phase d'exécution et font partie des conditions de réussite du projet (cfr "Acquisitions, démolitions et</p>	<p>Nihil</p>

	<p>dépollutions préalables (voir fiches précédentes et fiche 5.2”).</p> <p>Toutes les parties vendeuses sont peut-être externes à la RBC mais ne sont pas toutes privées ce qui laisse davantage d’opportunités d’acquisition. Par ailleurs, il y a un périmètre de préemption validé en 2022 par le GRBC et publié au Moniteur belge qui permettra d’acquérir préférentiellement une vente sous compromis qui concerne les terrains identifiés pour le projet de parc.</p> <p>Les cofinancements pour les acquisitions sont acquis auprès de Beliris.</p> <p>Par ailleurs, la Région a l’obligation d’acheter au prix de l’estimation du CAIR et la plupart des parcelles à acquérir ont déjà fait l’objet d’une estimation, ce qui limite les fluctuations de prix admissibles.</p>	
<p>Considérant que Bruxelles Environnement craint qu’une configuration différente de celle préconisée actuellement n’aboutisse (Parc en petite boucle ou Parc en cul-de-sac).</p> <p>Considérant que Bruxelles Environnement ainsi qu’un habitant estiment que seule la connexion à l’arrière du Brico représente le scénario idéal ou la balance coût/bénéfice est positive. Les autres options (3.8.A ou 3.8.B) sont des scénarios à minima qui ne sont pas souhaitables en terme de balance coût/bénéfice et le scénario en cul-de-sac est un « no go ».</p>	<p>Même dans une version “ad minima” en parc uniquement à front de rue des Vétérinaires, la situation serait meilleure en termes d’espaces verts accessibles au public (= besoin démontré en RBC) que la situation existante dans le quartier de la Gare du Midi. L’entrée du parc représente déjà une superficie de plus de 5.300 m² ce qui en ferait déjà un parc de moyenne importance.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que Bruxelles Environnement estime que leur délai d’exécution est tributaire du délai d’acquisitions et représente des risques élevés en termes de gestion de projet et de qualité du projet final.</p>	<p>Considérant que dans les cadres de programmes de revitalisation urbaine (CQD, PdV axe 2, CRU, ...), il est d’usage de monter en parallèle les acquisitions et les procédures de marché public de service (= études architecturales) ; que cette pratique est mise en oeuvre depuis plus de 25 ans par les communes - notamment dans les CQD -</p>	<p>Nihil</p>

	sans poser de problèmes fondamentaux ; qu'il est donc demander à Bruxelles Environnement de s'adapter aux mêmes pratiques que celles prescrites pour tous les bénéficiaires des programmes de revitalisation urbaine.	
<p>Considérant que Bruxelles Environnement émet quelques doutes sur la mise à ciel ouvert de la Senne nécessitant un important investissement financier de leur part.</p> <p>Considérant que Bruxelles Environnement suggère d'examiner la faisabilité technique de différents scénarios de mise à ciel ouvert afin de sélectionner le scénario préférentiel et l'opportunité de l'opération-même au regard des coûts/bénéfices, de la biodiversité, de la cohérence paysagère et de l'emplacement du dégrilleur.</p>	La mise à ciel ouvert de la petite Senne - par ailleurs préconisée dans différentes études de la RBC et déjà mise en œuvre à différents endroits de la RBC par Bruxelles Environnement - est une hypothèse de travail dans le présent programme. Il est d'ailleurs spécifié dans la fiche projet 3.3 que "Des études techniques préalables sont nécessaires et permettront de cadrer l'intervention avec précision. Sur ce point et pour la phase de réalisation, une coordination entre Bruxelles Environnement et Vivaqua est une prérogative forte."	Nihil
<p>Considérant que Bruxelles Environnement émet des craintes quant à la pollution des sols des terrains à acquérir qui dépend fortement des parties tierces et qui pourraient peser sur les délais, sur la spatialisation et sur l'enveloppe budgétaire. Considérant que Bruxelles Environnement demande de responsabiliser les vendeurs quant aux dépollutions nécessaires avant que Bruxelles Environnement ne pilote les opérations de démolition qu'à défaut, le programme devrait responsabiliser les vendeurs ou acquéreurs pour la réalisation des démolitions.</p>	Voir commentaires ci-dessus.	Nihil
<p>Considérant que Bruxelles Environnement regrette que le pré programme ne précise pas la spatialisation précise des constructions, leurs accessibilités et leurs intégrations dans le paysage et ne décrit pas de plateforme de coordination transversale pour réduire les risques évoqués ci-dessus.</p>	Un programme de revitalisation (CQD, CRU, ...) a pour vocation de définir les concepts des projets désirés, pas de détailler tous les aspects opérationnels et encore moins d'avoir un projet déjà bouclé en termes de mise en oeuvre ; que ce dernier aspect fait partie des actes - tels que	Nihil

	<p>prévus réglementairement dans l'ORU et dans l'AGRBC CRU - à exécuter en cours de phase d'exécution ; que cette pratique est mise en oeuvre depuis plus de 25 ans par les communes - notamment dans les CQD - sans poser de problèmes fondamentaux ; qu'il est donc demandé à Bruxelles Environnement de s'adapter aux mêmes pratiques que celles prescrites pour tous les bénéficiaires des programmes de revitalisation urbaine.</p>	
<p>Considérant que Bruxelles Environnement demande de disposer d'une phase d'étude préalable (type masterplan) qui permette de lever au maximum les incertitudes, limiter la prise de risque, planifier ce qui est réalisable à court/moyen et long termes et permettra d'évaluer l'opportunité de réaliser tout ou partie du projet de parc.</p> <p>Considérant que Bruxelles Environnement reconnaît que le préprogramme répond déjà partiellement à cette demande en prévoyant une mission supplémentaire « AMO ».</p> <p>Considérant que Bruxelles Environnement demande d'intégrer certaines modifications pour qu'elle soit pertinente et exploitable : une mission supplémentaire préalable 3.0 sur l'ensemble des questions de maturation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer une spatialisation sur l'ensemble du projet de parc ; - examiner les différents scénarios de mise à ciel ouvert et délocalisation du dégrilleur ; - examiner les implantations des projets de constructions (Infrabel, Vivaqua, Equipements) des parties tierces et leurs relations avec le parc ; - rédiger les balises concernant la qualité paysagère de l'ensemble des projets. <p>Considérant que Bruxelles Environnement demande de disposer d'un budget cohérent de 250.000 € TVAC.</p> <p>Considérant que Bruxelles Environnement demande que l'étude préalable ait le statut d'une étude d'opportunité et de faisabilité technique avec à son terme une décision quant à l'opportunité d'une mise en oeuvre totale ou partielle du programme du parc.</p>	<p>Une phase de masterplan avec l'engagement d'un bureau d'étude externe risquerait de réduire considérablement le temps imparti pour le développement du projet durant la phase d'exécution.</p> <p>Le développement du projet durant la phase d'exécution n'empêche pas une phase préalable d'étude qui permette de lever certaines incertitudes avant le lancement du marché d'étude du projet de parc à proprement parler.</p> <p>L'opération 3.8 du programme prévoit une AMO pour un montant de 80.000 € qui s'ajoute au budget de coordination des autres opérations menées par BE pour le parc s'élevant à peu près à 450.000 €</p> <p>Le statut de l'étude préalable ne peut pas, à notre sens, être libellé comme une étude d'opportunité. L'opportunité d'y faire un parc dans ce quartier n'est plus à démontrer. Le PRDD identifie cette zone en carence d'espace vert, Le diagnostic et la</p>	<p>Adapter le programme en prévoyant une AMO refinancée à hauteur de 170.000 € (au lieu des 80.000 € afin de rester dans une procédure de marché public sans publication préalable) sur l'ensemble des opérations du parc menées par BE (3.0) et qui reprenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une coordination globale des opérations du parc, - les études préalables nécessaires au lancement de l'étude du projet : <ul style="list-style-type: none"> o Spatialisation du parc ; o Etude mise à ciel ouvert et délocalisation du dégrilleur ; o Implantations des projets de constructions (Infrabel, Vivaqua, Equipements) et leurs relations avec le parc ; o Rédiger les balises concernant la qualité

<p>Considérant que Bruxelles Environnement demande que la décision au Gouvernement reprenne les conditions suivantes pour la décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement garantit l'intégration de l'ensemble des conclusions de cette étude d'opportunité et de faisabilité technique lors des modifications du programme du CRU ; - Si l'opportunité et/ou la faisabilité technique d'une partie ou de l'ensemble du programme de parc ne sont pas démontrées lors de la dernière modification du programme du CRU, la modification consistera en une annulation de la partie concernée et/ou de la totalité du programme de parc ; - La convention de partenariat et de subvention à signer reprendra cette flexibilité et BE sera dégagé de tout engagement pris dont l'opportunité et/ou la faisabilité technique ne sont finalement pas démontrées ; - Le statut des projets « prolongement de l'ouverture de la Senne et aménagement des berges sud et nord » seront mise en « à initier » pour maximaliser la flexibilité et l'aménagement de l'entrée du parc restera 100% CRU. - Le Gouvernement acte d'ores et déjà que : <ul style="list-style-type: none"> o La réalisation du scénario connexion Brico est prioritaire o Bruxelles Environnement entamera l'exécution du projet (étude) à la seule condition que le scénario idéal de « parc complet » se démontre réaliste et faisable après l'étude d'opportunité et de faisabilité en assumant les risques liés et, à ce stade, optimisés en termes financiers, de coordination et de délai ; o Si l'étude démontre que seul le scénario « à minima » d'un parc en petite boucle est réaliste, Bruxelles Environnement entamera l'exécution du projet (étude) sans aucune prise de risque en termes financiers et de délai et sans engagement quant à la prise en gestion de l'espace réalisé qui relèvera sans doute plus du niveau communal. o Si l'étude démontre que seul le scénario « parc en cul-de-sac » est réaliste, le projet de parc est annulé. o Bruxelles Environnement entamera la mise en œuvre de l'ensemble du projet à la condition que toutes les parcelles nécessaires à la réalisation du scénario opportun et réaliste aient été acquises. o Bruxelles Environnement s'engagera à exécuter le projet de prolongation de la mise à ciel ouvert de la Senne à la seule condition 	<p>participation ont également mis en évidence ce besoin criant pour le quartier.</p> <p>Bruxelles Environnement se doit de tout mettre en œuvre, en sa compétence propre, pour pallier aux carences en espace vert en Région bruxelloise.</p> <p>Quant au contenu de la décision du Gouvernement, celle-ci lui incombe directement. Cependant, il pourra prendre en compte les réclamations de BE.</p> <p>Par ailleurs, la mise en opération à initier des berges sud et nord n'est pas cohérente avec la volonté de BE de privilégier l'option de la connexion Brico pour maximiser la surface du parc et répondre à la balance coût/bénéfice.</p> <p>Pour finir, BE réalise progressivement des remises à ciel ouvert de la Senne dans d'autres zones de la Région bruxelloise en défendant ces bienfaits pour l'environnement naturel et humain. Qu'en est-il ici d'une remise en question de ces avantages dans un quartier qui en a bien besoin ?</p> <p>Même dans une version "ad minima" en parc uniquement à front de rue des Vétérinaires, la situation serait meilleure en termes d'espaces verts accessibles au public (= besoin démontré en RBC) que la situation existante dans le quartier de la Gare du Midi ; que l'entrée du parc représente déjà une superficie de plus de 5.300 m² ce qui en ferait déjà un parc de moyenne importance. Il n'est</p>	<p>paysagère de l'ensemble des projets.</p>
---	---	---

que l'étude d'opportunité et de faisabilité ait démontré une balance coût/bénéfice environnementale clairement positive et sous réserve de la mise à disposition de moyens financiers et humains pour la réalisation et la gestion de ce nouvel espace vert et du tronçon de la Senne à ciel ouvert.	donc pas à envisager l'annulation pure et simple de l'opération en cas de "scénario à cul de sac".	
Considérant que Bruxelles Environnement souligne qu'ils ne sont pas compétents pour piloter ou porter les risques financiers liés à la reconstruction du dégrilleur et à sa gestion ultérieure.	Le programme prévoit que cette opération soit portée par Vivaqua ou délégation de MO à Bruxelles Environnement. Dans tous les cas, cette opération devra se faire en concertation étroite entre les 2 administrations	Nihil
3.2 bâtiment station shell		
Considérant que le BRAL se demande quelle est l'affectation prévue pour l'extension du toit et suggère un équipement public autour des projets sur l'eau en ville ou des logements sociaux.	L'affectation de l'extension du toit n'est pas précisée à ce stade et fera partie de la définition d'affectation à apporter via les processus participatifs en cours d'exécution du programme.	Nihil
3.4 construction d'un bâtiment technique		
Considérant que les EGEB regrettent le choix de l'implantation d'un bâtiment technique à front de la rue des Deux-Gares, que le BRAL souhaite que d'autres exemples soient étudiés, moins massif que l'existant et qu'un habitant estime que le déplacement du dégrilleur semble totalement disproportionné.	La prolongation de la mise à ciel ouvert de la Senne nécessitera le déplacement du dégrilleur avant l'entrée de la Senne en Pertuis. Le projet de programme propose naturellement sa nouvelle implantation le long de la rue des Deux Gares juste avant l'entrée en pertuis. Une implantation plus en amont pourrait éventuellement être envisagée mais doit être étudiée.	Nihil
Considérant qu'Urban demande de prévoir, sur le plan architectural, un bâtiment intégré à l'environnement du parc ainsi qu'une qualité stylistique.	Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.	Nihil
4. actions de cohésion sociale		
Considérant que plusieurs habitants apprécient ces actions qui prennent en compte les populations les plus socialement fragiles et vont vers une "plus grande solidarité entre les habitants", "liens humains bénéfiques", "plus de partage".	Nihil	Nihil
Considérant qu'un habitant suggère d'ancrer ces actions dans les projets physiques comme un facteur de succès.	Le programme prévoit 2 actions ancrées dans les futures opérations physiques comme l'occupation	Nihil

	temporaire du petit quadrilatère et de l'ancienne pompe à essence.	
Considérant qu'un habitant demande de penser davantage aux familles, aux habitant.es du quartier, aux personnes dans le besoin et pas au profit.	Les actions de cohésion sociétale sont menées par des asbl ou des communes et n'ont pas pour vocation de produire du profit	Nihil
Considérant qu'un habitant estime que l'amélioration du Samu social et d'une antenne de service équivalent aux abords directs de la gare est primordial vu la concentration de population touchée par le sans-abrisme.	La thématique du sans-abrisme est reprise comme prioritaire dans les actions de cohésion sociétale.	Nihil
Considérant qu'un habitant signale que les pouvoirs publics ont pour responsabilité de maintenir ces lieux propres et sûrs et qu'il n'y a pas besoin d'appel à projets mais plutôt de nettoyage très régulier, de structure d'hébergement pour sans-abri (et de toilettes et sanitaires avec surveillance), de présence policière.	En effet, la dynamique qui sera insufflée par le CRU permettra de pérenniser certaines actions autour des espaces publics fraîchement rénovés.	Nihil
Considérant qu'un habitant estime que les commerces actuels visent les navetteurs et pratiquent des prix en conséquence et qu'il manque des commerces à destination des habitants (Aldi, etc.). Le marché du midi à une offre intéressante mais très incomplète. Considérant que d'autres habitants attendent depuis des années des commerces de circuits courts et une revalorisation et redynamisation du quartier par les pouvoirs publics (autres que Lidl, Action et autres franchisés....) ainsi qu'un contrôle strict des marchands de sommeil et des caméras localisées dans les zones faisant l'objet de dépôts sauvages.	Le programme prévoit un diagnostic économique réalisé par HUB.brussel. Par ailleurs, HUB sera consulté dans le cadre de l'étude de faisabilité des quadrilatères ainsi que tout au long de la phase d'exécution	Nihil
Considérant qu'un habitant regrette de n'avoir jamais eu aucune information à propos de tout cela.	De nombreux moment d'informations et de concertations ont été organisés durant l'élaboration du programme avec la distribution de flyers dans tout le périmètre et sa périphérie à 3 reprises. Qu'au sujet des actions sociétales, à ce stade, le programme établit les thématiques sur base desquels seront lancés les appels à projet par les communes. Plus de détails sur les actions qui seront menées seront donc disponibles ultérieurement.	Nihil

<p>Considérant que plusieurs habitants demandent d’apporter une attention spécifique au risque de gentrification souvent inhérent aux processus CQD et CRU, paradoxalement aux ambitions sociales et amélioration du cadre de vie.</p>	<p>Des évaluations réalisées par des bureaux externes ont démontré qu’il n’y avait pas un lien de cause à effet ni d’effets inhérents entre gentrification d’un quartier et programme de revitalisation urbaine (CQD, ...) ; que ces conclusions sont prouvées par des données chiffrées et notamment les indicateurs sociaux-économiques dudit quartier.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que Bruxelles Environnement se réjouit de constater la volonté de mener un projet qui vise l’amélioration du tri et de la propreté dans le cadre du Marché du Midi. Considérant que Bruxelles Environnement questionne la pertinence de l’action « 4.4 marché du midi - amélioration de la gestion des déchets et lutte contre la gaspillage alimentaire » telle qu'elle est prévue, du porteur de projet et des partenaires proposés. Considérant que Bruxelles Environnement propose de s’associer à cette opération en tant que partenaire. Un projet d’amélioration du tri et de la propreté sur les marchés hebdomadaires est en cours de montage, à l’initiative de BE et en partenariat avec Fost Plus."</p>	<p>Nihil</p>	<p>Ajouter Bruxelles Environnement dans les partenaires de cette action.</p>
<p>Place de la Constitution</p>		
<p>Considérant qu’un habitant trouve plus opportun de créer un parc linéaire à la Place de la Constitution longeant le petit quadrilatère avec l’avenue Fonsny et qui pourrait constituer un potentiel pour un chemin vert cyclo-piéton gare du Midi - Porte de Hal. Considérant qu’un habitant se demande s’il y aura une piste cyclable séparée sur l’Av. de la Constitution.</p>	<p>Ce projet est pris en charge par BM et la STIB et dépendra très fortement du positionnement du Hub de bus dans le grand quadrilatère qui permettra de dégager de l’espace pour la végétalisation et les modes actifs.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Pôle Mobilité dans le Grand Quadrilatère</p>		
<p>Considérant qu’un habitant suggère de rajouter au pôle mobilité les voitures, vélos et trottinettes partagés ainsi que la location de voiture dans la rue couverte.</p>	<p>Entre les besoins de la SNCB et de la STIB, il n’y aura pas de place pour la location de voiture. Cependant, des hub de voitures partagées sont présents autour de la gare. Par ailleurs, il n’est pas envisageable d’aller mettre des voitures en location dans la rue couverte, cela va à l’encontre des objectifs du projet.</p>	<p>Nihil</p>

Considérant que le BRAL se demande quel est l'avenir pour le pôle De Lijn avenue Paul-Henri Spaak.	Le pôle De Lijn avenue Paul-Henri Spaak est toujours prévu car il s'agit d'absorber uniquement ce que la STIB prévoyait de placer sur la place de la Constitution.	Nihil
Considérant qu'IEB soutient l'aménagement d'une gare de bus dans le grand quadrilatère plutôt que sur la place de la constitution dont l'impact serait non négligeable lors des jours de marché.	Nihil	Nihil
Considérant que Bruxelles Environnement estime que ce projet gagnerait à être mis en œuvre dans le cadre du CRU7 pour rencontrer les enjeux d'intermodalité du périmètre de la Gare.	La création d'un hub Mobilité est hors cadre réglementaire d'un CRU ; qu'il est des compétences sectorielles de Bruxelles Mobilité et la STIB ; à charge de Bruxelles Mobilité et de la STIB de mettre à l'ordre du jour du GRBC ce dossier afin d'obtenir une décision de principe sur ce projet et de permettre les négociations SNCB / STIB / Bruxelles Mobilité et de permettre sa mise en œuvre dans un délai simultané à celui des phases d'exécution et de mise en œuvre du CRU.	Nihil
Mini Quadrilatère		
Considérant qu'un habitant suggère d'y placer une salle d'escalade, un café belge ou un commerce de qualité.	Le Mini Quadrilatère fera l'objet de l'étude de faisabilité avec les 2 autres Quadrilatères. Le CRU ne prévoit pas le financement de sa réactivation. La possibilité d'une salle d'escalade est déjà prévue dans le projet du "Pôle Sport" dans le "Petit Quadrilatère".	Nihil
Équipement métropolitain		
Considérant qu'un habitant estime qu'il ne manque pas d'équipements sportifs à cet endroit, mais bien d'un espace culturel de type théâtre ou musée.	Le Gouvernement a décidé de ne pas poursuivre le projet Jamar. Le projet sera supprimer des cartes et du contenu du programme du CRU.	Supprimer le projet des cartes et du contenu du programme du CRU.
Considérant que plusieurs habitants approuvent le principe de construire un nouveau bâti pour réduire l'espace ouvert mais l'implantation du bâti ne contribue à recréer une 'façade urbaine' à la place.	Le Gouvernement a décidé de ne pas poursuivre le projet Jamar. Le projet sera supprimer des cartes et du contenu du programme du CRU.	Supprimer le projet des cartes et du contenu du programme du CRU.

<p>Considérant que le BRAL et IEB s'étonnent de la mention du projet Jamar prévu dans le PAD « mis au frigo » et que plusieurs habitants demandent de supprimer ce projet car ils estiment que l'endroit (axe entrée de ville et les nuisances dues au tram) est inapproprié pour y construire des logements et un équipement.</p>	<p>Le Gouvernement a décidé de ne pas poursuivre le projet Jamar. Le projet sera supprimer des cartes et du contenu du programme du CRU.</p>	<p>Supprimer le projet des cartes et du contenu du programme du CRU.</p>
<p>AK Decor & Ceramic</p>		
<p>Considérant qu'un habitant suggère de racheter et détruire l'intérieur d'îlot de l'AK Decor ainsi que la maison adjacente pour agrandir le parc.</p>	<p>Le hangar est repris à l'inventaire des biens industriels (patrimoine), il ne peut être démoli.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Avenue de Fonsny</p>		
<p>Considérant qu'un habitant regrette l'absence de programmation pour la requalification de l'avenue, notamment pour les traversées piétonnes. Considérant qu'un habitant demande de prévoir des aménagements pour les personnes malvoyantes (feux sonores) , des trottoirs plus larges, des dispositifs pour éviter le stationnement des trottinettes qui encombrant les trottoirs. Considérant qu'un habitant suggère de prévoir des aménagements au niveau de la place Marcel Broodthaer pour l'animer, apporter de la végétation et intégrer éventuellement un kiosque ou multiplier les cafés.</p>	<p>Le réaménagement de l'avenue Fonsny est pris en charge par BM et la STIB. Une étude préalable a été entamée. Elle réinterroge le profil, les modes et les sens de circulation admissible sur cette voirie.</p>	<p>Nihil</p>
<p>Considérant que Bruxelles Environnement estime important de spécifier dans la fiche-projet certains attendus sur le futur aménagement de l'avenue Fonsny, déterminant pour tout le périmètre, en lien avec le diagnostic et les ambitions formulés par le CRU même si cette opération sera menée par la STIB, hors budget CRU. Considérant que Bruxelles Environnement demande que la gestion intégrée des eaux pluviales apparaisse explicitement dans les conditions de réalisation du projet.</p>	<p>La question de la gestion intégrée des eaux pluviales fera partie des analyses et études à effectuer par BM et la STIB dans le cadre de la mise en œuvre du projet.</p>	<p>Nihil</p>